

LE CONGO DANS L'AFRIQUE DES GRANDS LACS

LECTURE D'UNE TRAJECTOIRE POSTCOLONIALE À L'ÉPREUVE DE MULTIPLES TRAGÉDIES

**Isidore NDAYWEL È
NZIEM**, Professeur.
isidorendaywel@
yahoo.fr

Le soixantième anniversaire de l'indépendance du Congo offre l'opportunité de faire une relecture particulière de l'histoire de ces trente dernières années. Une histoire qui n'est pas encore écrite, malgré l'accumulation des matériaux : études scientifiques, rapports d'enquête¹, y compris des témoignages directs et écrits littéraires². Cette période dite de la « démocratisation » constitue, curieusement, des décennies de grandes violences, de part et d'autres de la chaîne des Grands Lacs, au Rwanda-Burundi et en RD Congo.

Mais la lecture discriminatoire du même fléau, dans des pays différents, n'a cessé de révolter certains, particulièrement les Congolais. Pourquoi les atrocités commises sur leur espace ont difficilement droit de cité au niveau de la commisération générale ? Pourquoi leurs cris de souffrance ne suscitent-ils pas, sur le plan mondial, un écho aussi significatif que ceux des Rwandais ? Pourquoi les conséquences désastreuses de leurs guerres au Congo continuent à passer, pour être invisibles, à quelques exceptions près ?

La cartographie des méfaits de la guerre rwandaise au Congo, entre 1993 et 2003 (rapport *Mapping*), a meublé pendant dix ans le fonds des tiroirs, avant qu'un Congolais, Denis Mukwege, Prix Nobel de la paix, s'efforce de l'en sortir. À quand la poursuite

1 Il existe, en plus des rapports disponibles des organisations des Nations-Unies, ceux de nombreuses ONGs, notamment Pole Institute, Human Rights Watch, Global Witness, International Alert, Crisis Group, International Peace Information Service, International Rescue Committee.

2 Des écrits, notamment, de Yolande MUKAGASONA (*La mort ne veut pas de moi*, Paris, Fixot, 1997 ; *Notre Dame du Nil*, Gallimard, 2012), de Marie-Béatrice UMUTESI (*Fuir ou mourir au Zaïre : le vécu d'une réfugiée rwandaise*, L'Harmattan, 2000) ou de YOKA LYE MUDABA (*La guerre et la paix de Moni-Mambu*, Kadogo, Kinshasa, Mediaspaul, 2001 ; *Carnets de guerre*, Kinshasa, Éditions Universitaires Africaines, 2005).

de cette enquête sur les quinze années qui ont suivi ? Même le Kivu³ qui, bien avant le génocide de 1994, était le théâtre des conflits rwando-rwandais depuis des décennies voire des siècles, n'apparaît, dans le rôle qu'on lui prête, que comme un appendice, mieux encore, comme terrain de prolongement de l'histoire du génocide tutsi. On va jusqu'à oublier que cet espace du Kivu-Maniema, auquel il faut ajouter l'Ituri, ne constituent en rien la périphérie du Rwanda, encore moins un territoire autonome ne relevant d'aucun État, mais des « provinces » d'un pays souverain, le Congo, qui a lui aussi son histoire, ses problèmes spécifiques et ses ambitions légitimes de développement.

Pour une meilleure intelligibilité de cette histoire racontée à l'envers, il convient de revisiter celle des retombées de la fin de la guerre froide⁴ dans la région des Grands Lacs ; non pas pour remuer le couteau dans la plaie, mais pour tenter d'aider le contemporain à chercher des solutions aux interrogations existentielles du présent.

Cet essai de lecture partira de deux points de repère : l'histoire de la région des Grands Lacs depuis la constitution d'une « Afrique belge » et les péripéties des violences et pillages de cette période qui y ont élu domicile. De là, on s'efforcera de faire la chasse aux malentendus, aux fantasmes et aux contre-vérités qui entretiennent ce climat de violence, avant de tenter d'identifier des possibles voies de sortie de cette grande crise.

A. De l'Afrique belge à l'Afrique des Grands Lacs

« L'Afrique des Grands Lacs », à l'initiale, était l'ancienne « Afrique belge » (Congo Rwanda, Burundi). On connaît les étapes de sa constitution : d'abord, la naissance en 1908 du « Congo belge » en tant qu'héritage de l'État Indépendant du Congo de Léopold II. Ensuite, l'extension en 1921 de l'espace belge, à la fin de la première guerre mondiale, quand l'ancienne colonie allemande du Rwanda-Urundi fut confiée en mandat à la Belgique par la Société des Nations (SDN) ; mandat qui fut transformé « en tutelle » par la loi du 25 avril 1949. Le manuel belge d'histoire coloniale, utilisée aussi au Congo dans les « écoles métropolitaines », précisait : « *Le territoire du Ruanda-Urundi est dirigé par un Vice-Gouverneur du Congo, Gouverneur du Ruanda-Urundi, qui réside à Usumbura, capitale du territoire. Le pays est divisé en deux résidences, celle du Ruanda dont le Chef-lieu est Kigali et celle de l'Urundi, chef-lieu : Gitega (...)* Ce territoire est formé de deux pays distincts : le Ruanda et l'Urundi. La Belgique continue à administrer ce territoire comme partie intégrante de territoire belge. Il est uni administrativement au Congo belge mais jouit d'une large indépendance ».

3 Le Kivu, frontalier de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi, a été érigé en « province » autonome en détachement de la province orientale en 1933, avant d'être démembré en 1988 en trois provinces actuelles : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema.

4 A. FONTAINE, *Histoire de la guerre froide*, Paris, Fayard, 1965, 2 t.

(...) En plus, dans le territoire du Tanganyika (Tanzanie actuelle), il fut donné aux Belges « un port franc à Kigoma et à Dar-es-Salam, la liberté de transit, les tarifs de la nation la plus favorisée et le même traitement qu'aux Anglais pour ce qui concerne leurs personnes, leurs biens et leurs bateaux »⁵.

1. L'empire colonial belge

L'empire belge a donc survécu pendant un peu plus de trois décennies. Ses habitants, contrairement aux apparences, étaient soumis au même diktat colonial. Ils étaient gérés et administrés par la même fonction publique, dépendant du seul et même *ministère des colonies*⁶ qui pratiquait une politique coloniale inspirée de l'administration indirecte (*Indirect Rule*) du britannique lord Frederick Lugard. Le théoricien belge de cette politique, Louis Franck, ministre des colonies entre 1918 et 1924, en avait codifié, en son temps, les principes dans une sorte de vade-mecum pour fonctionnaire colonial, qualifié de RUFAS (Recueil à l'Usage des Fonctionnaires et Agents du Service Territorial). Dans l'introduction de ce recueil de directives, le ministre lui-même précise : « *L'expérience a démontré que l'administration coloniale se trouve dans l'impossibilité de guider les populations indigènes au moyen d'une armée de fonctionnaires européens (...) Il faut recourir aux dirigeants indigènes : leur autorité revêt aux yeux des populations un caractère de légitimité qui commande le respect. Ici apparaît le rôle éminent que jouent les missionnaires dans les colonies. Ils sont les mieux à même de toucher la personnalité intime de l'indigène, de transformer sa mentalité, de la rallier dans son for intérieur à l'ordre social nouveau. L'avènement des populations primitives à un stade plus élevé et meilleur, n'est possible que si nous nous efforçons patiemment de développer la civilisation indigène sur son propre fonds, d'après ses mœurs et ses tendances, et dans ses langues.* »⁷ Tout y est : primauté de l'identification ethnique, respect (instrumentalisation) du pouvoir traditionnel et du droit coutumier, contribution du missionnaire dans l'expansion de la culture coloniale, recours aux langues locales pour l'évangélisation, l'éducation et l'administration.

Ce soi-disant « *développement de la civilisation indigène sur son fonds propre* » connaissait pourtant, dans la pratique, quelques exceptions notoires : la plus généralisée fut la désorganisation de la propriété foncière. Cette politique héritée de la période léopoldienne qui, elle-même s'était

5 A. MICHIELS et N. LAUDE, *Notre Colonie* (Congo belge et Ruanda-Urundi), Bruxelles, l'édition universelle S.A., s.d., pp. 324-326. Les ressortissants du Ruanda-Urundi étaient qualifiés globalement de « *ruandais* ». De nos jours encore, les Burundais sont souvent qualifiés de manière erronée de « *rwandais* ».

6 J. VANHOVE, *Histoire du Ministère des Colonies*, Bruxelles, ARSOM, 1968.

7 *Recueil à l'usage des fonctionnaires et agents du service territorial (RUFAS)*, Bruxelles, Ministère des Colonies, 2^e Direction Générale, 5^e édition, 1930 : 8, 11, 98.

inspirée des pratiques qui avaient eu cours en Amérique du Nord, en Australie et en Nouvelle-Zélande, établissait une distinction entre les « terres indigènes » et les « terres vacantes », alors que dans l'entendement local il n'existait nulle part une terre qui soit vacante. Tout espace, même libre d'apparence, était en réalité la propriété d'une communauté donnée qui en faisait usage comme terrain de chasse et de cueillette, mais aussi comme espace de réserve dans la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis. En conséquence, toute cession de terre n'était concevable qu'au seul niveau de l'usufruit, puisqu'il existait un lien supranaturel entre la terre ancestrale et son « propriétaire » clanique. D'où, le grand malentendu né des traités initiaux signés avec des explorateurs et autres fonctionnaires coloniaux au sujet des étendues inhabitées, déclarées domaines domaniaux et propriétés de l'État⁸.

Un autre malentendu résidait dans la perception du fait ethnique. Celui-ci fonctionnait dans la tradition comme une relation culturelle et non politique. Le pouvoir colonial crut bien faire de l'utiliser comme mode pertinent d'organisation, alors que cette distinction, à base linguistique ou économique, n'impliquait pas un clivage social. Les relations de parenté clanique, fondées sur le partage du même patrimoine sanguin, étaient interethniques et la circulation des hommes et des biens était largement de mise entre territoires ethniques différents⁹. Au demeurant, tous les États précoloniaux de l'Afrique centrale étaient pluriethniques, y compris ceux de la région centrale ou occidentale, comme les royaumes kuba, kongo, luba, lunda¹⁰.

La dérogation au principe colonial de sédentarisation des populations à cause des nécessités de recrutement de la main-d'œuvre pour la mise en valeur du territoire fut une autre révolution, par rapport au vécu préexistant. Certes, l'impératif de l'économie de subsistance imposait une certaine mobilité dans la quête de nouvelles zones d'approvisionnement, ce qui conduisait au réajustement de la répartition des espaces. L'âge colonial introduisit une innovation de taille : celle des migrations organisées pour répondre aux nécessités nouvelles. Le phénomène datait effectivement de la période léopoldienne (1885-1908) qui avait eu recours au service des « *Volontaires* » africains pour l'armée, la Force Publique et la construction du chemin de fer Matadi-Kinshasa. Les ouvriers utilisés étaient de toute provenance : Afrique du Nord (Égyptiens), Afrique de l'Ouest (Haussa, Libériens, Sierra-Léonais) et Afrique orientale et australe (Zanzibarites, Comoriens, Zoulous). Lors de la période coloniale, cette pratique devint une

8 I. NDAYWEL È NZIEM, *Histoire générale du Congo, de l'héritage ancien à la République Démocratique*, Louvain-la-Neuve-Kinshasa, Duculot-Afrique éditions, 1998, pp. 322-328.

9 MUGARUKA BIN M., *Histoire clanique et évolution des États dans la région sud-ouest du lac Kivu : des origines à 1960*, Lubumbashi, Thèse de doctorat en histoire, 1986, 2 vols.

10 I. NDAYWEL È NZIEM, *Nouvelle histoire du Congo des origines à la République Démocratique*, Bruxelles, Le Cri-Buku, 2012, pp. 120-209.

imposition. Le recrutement de la main d'œuvre était forcé, pour l'armée, les exploitations minières ou les travaux agricoles et d'utilité publique.

En la matière, le Rwanda-Burundi, avec son surpeuplement et ses famines chroniques, passait pour une réserve inépuisable. C'est en 1927 que fut créée une première structure spécifique, la MOR (*Main d'Œuvre Rwandaise*), pour promouvoir l'industrie coloniale naissante. Cette main-d'œuvre émigrée fut déversée dans les centres d'extraction minière en Ituri (Société des Mines de Kilo-Moto), au Maniema (Compagnie Minière des Grands Lacs Africains) et au Katanga (Union Minière du Haut-Katanga). Une autre partie fut utilisée dans les colonies agricoles et d'élevage dans les territoires de Masisi et de Rutshuru.

En 1937, on passa à la vitesse supérieure. Un mouvement d'expansion plus massive fut déclenché dans le cadre d'une politique de drainage massif du trop-plein du peuplement rwandais, comme main-d'œuvre agricole dans le Kivu. Cette politique coloniale s'accéléra à partir de 1948 grâce à la mise en place d'un organisme spécifique, la MIB (*Mission d'Immigration des Banyarwanda*), en charge de cette politique soi-disant plus rationnelle, avant de s'estomper en 1957¹¹. S'il existait une distinction entre les deux mouvements, celui des contractuels salariés des années 20, appelés les *kwambura* (ceux qui ont revêtu l'uniforme d'une compagnie) et celui des « transplantés » qualifiés de *Kwambuka* (ceux qui ont traversé des rivières), celle-ci participait au Kivu de la même politique d'expropriation des terres et de leur mise à disposition des nouveaux « occupants »¹². Mais la situation ne passait pas encore pour être critique, malgré la réduction des espaces disponibles par la création du parc Albert créé en 1925 et qui connut une extension en 1929 puis en 1935¹³.

La fin de la deuxième guerre mondiale inaugura une ère nouvelle dans la colonie par le surgissement des élites lettrées (évolués) et leur organisation en de multiples réseaux associatifs, par affinités religieuse, scolaire ou ethnique. Ces regroupements allaient se transformer, dans la fièvre des indépendances, en partis politiques. Les premiers discours de contestation politique émanèrent de ces premières élites locales, presque toutes issues des communautés ethniques ayant bénéficié des privilèges coloniaux, particulièrement en matière d'instruction. S'ils sont tutsi au

11 Dans ses analyses d'histoire de la population, Léon de Saint Moulin (« Mouvement récents de population dans la zone de peuplement dense de l'Est du Kivu », *Études d'Histoire Africaine*, VII, 1975, pp. 113-124) fournit les estimations suivantes issues de l'administration coloniale : entre 1937 et 1955, environ 170.000 Rwandais s'installèrent au Congo. Malgré le ralentissement qui intervint à partir de 1955, on notera en 1957 que 4000 autres Rwandais étaient venus s'installer dans le Masisi et Rutshuru.

12 S. MUGANGU, « Les politiques législatives congolaise et rwandaise relatives aux réfugiés et émigrés rwandais », A. GUICHAOUA, *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique Centrale et Orientale*, Paris, Karthala, 2004, pp. 667-669.

13 V. VAN STAELÉN, « Les parcs nationaux du Congo belge », *Encyclopédie du Congo belge*, Bruxelles, éd. Bieleveld, s.d., vol. III, pp. 497-512.

Rwanda-Urundi, ils sont kongo et surtout luba au Congo. Pour contrer ces premières revendications d'émancipation, le pouvoir colonial usa volontiers du discours ethnociste, pour soutenir désormais les laissés pour compte de leur politique ancienne, afin d'en faire des alliés. Le mouvement du réveil des Hutu au Rwanda, des Lulua au Kasai ou des « ethnies autochtones » au Katanga avait les mêmes motivations de combattre les idées indépendantistes¹⁴.

C'est à partir du 13 janvier 1959, que la Belgique changea de politique coloniale, pour entrer dans la logique de l'indépendance. Les violences du 4 janvier 1959 avaient amené le roi à promettre de conduire les populations congolaises à l'indépendance « sans atermoiements funestes ni précipitations inconsidérées ». La Belgique, trop sûre d'avoir été à la tête d'une « colonie modèle », tenait à réaliser une « décolonisation modèle » par une sorte d'empressement de « lâcher tout », escomptant aboutir à une solide politique de « coopération »¹⁵. Ces prévisions ne furent pas réalisées. Les premiers jours de l'indépendance inaugurèrent un bras-de-fer entre le nouvel « État indépendant du Congo » et son ancienne métropole, malgré le trop beau « *Traité d'Amitié, d'assistance et de Coopération* » entre les deux États, paraphé le 29 juin, mais qui entra dans le coma quinze jours après, par la « rupture » des relations diplomatiques¹⁶. Cette décolonisation, tournant au drame, sombra plutôt dans une crise générale qui fut prise en charge par l'ONU, en plein milieu de la guerre froide. C'est dans ce contexte que le Rwanda et le Burundi devinrent indépendants le 1 juillet 1962, année où les controverses sur la création ou non d'une province du Nord-Kivu, provoquèrent à Goma, la guerre *kanyarwanda* (fils du Rwanda), les premières hostilités entre rwandophones et autochtones.

La suite de l'histoire a toute son importance. La Belgique, puissance coloniale sans expérience antérieure, n'ambitionna pas de se réserver dans l'Afrique postcoloniale une zone d'influence¹⁷. Elle ne créa pas une

14 Rappelons ici ce qui s'était passé au Katanga, à la suite des élections communales de 1957, après que les immigrants luba aient raflé pratiquement tous les postes de bourgmestres à Likasi (Jadotville) comme à Lubumbashi (Elisabethville). Un certain discours colonial se chargea d'accentuer le clivage entre « Katangais authentiques » et « Katangais immigrés ». (D. Dibwe dia Mwembu et M. Ngandu Mutombo, *Vivre ensemble au Katanga*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 42).

15 Un « *Traité général d'amitié, d'assistance et de coopération* » entre la Belgique et le Congo fut signé le 29 juin 1960, la veille de l'indépendance du 30 juin.

16 Le tout premier ambassadeur de Belgique au Congo, Jean Van Der Bosch (*Pré-Zaire*, Bruxelles, Le Cri, 1986) précise et témoigne : « Le jeudi 14 juillet fut le jour de la « rupture télégraphique des relations diplomatiques » (p. 92). « *Misdiplobel* 60 vécut 36 jours. Si son acte de naissance date du 29 juin 1960, son baptême n'eut lieu que l'après-midi du 4 juillet, lorsque le Chef de la Mission présenta ses lettres de créances au Président Kasa-Vubu. *Misdiplobel* mourut le 9 août, quelques heures après que M. Mandy, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, eût apporté la lettre m'enjoignant de quitter immédiatement le territoire congolais. Il était midi trente. A Deux heures quinze les couleurs belges étaient amenées à la chancellerie de la place Braconnier, à la plus grande joie d'une foule hurlante, qui manifestait depuis le matin. Je m'en allai, au milieu des huées. *Misdiplobel* n'était plus. » (p. 14).

17 Ayant perdu le Congo qui mobilisait toutes les énergies belges dans toute sa diversité, la Belgique allait s'engager dans le processus de sa fédéralisation, en se subdivisant à la fois en communautés (francophone, flamande, germanophone) et régions (Flandre, Bruxelles, Wallonie).

« communauté belgo-africaine », à l'instar du Commonwealth britannique ou de l'OCAM (Organisation Commune, Africaine et Malgache) et n'ambitionna pas de conserver, avec ses anciennes colonies, un lien monétaire (comme le CFA) ou culturel, du genre de la Radio France Internationale ou de BBC/ Afrique. Cet effacement quasi-total de l'ancienne métropole est un phénomène unique dans l'histoire de la décolonisation en Afrique subsaharienne. Il justifie, en partie, le grand écartèlement qui allait s'instaurer entre les anciens pays de l'Afrique belge. Dans les conflits qui allaient y élire domicile, la Belgique ne fera aucune intervention significative. Ses quelques engagements militaires au Congo ne seraient réalisés qu'à la demande d'autres instances avec l'appui des USA (novembre 1964)¹⁸ ou encore, dans la crainte d'être supplantée par les Français (mai 1978)¹⁹ en souvenir des accords anciens signés entre Léopold II et la France²⁰.

2. L'invention de l'Afrique des Grands Lacs

Empruntons ce titre à Jean-Pierre Chrétien²¹ pour confirmer qu'au départ, « L'Afrique des Grands Lacs » fut une innovation sémantique en remplacement de l'appellation coloniale de « Congo belge Ruanda-Urundi » ; le changement fut officialisé par la création de la *Communauté Economique des Pays des Grands Lacs* (CEPGL). La particularité de la « région » fut déjà l'accumulation des violences.

Au Congo, aux événements du 4 janvier 1959 succédèrent les mutineries de la Force Publique, les sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï (1960), l'assassinat de Lumumba et la traque des lumumbistes (1961-62), l'éclatement des rébellions, le coup d'État de Mobutu (1963-65), le développement de la rébellion (1964-68). *Au Rwanda*, les jacqueries paysannes de la « Toussaint rwandaise » (1 novembre 1959) furent suivies des luttes pour le contrôle du pouvoir provoquant le début d'exode des Tutsi (1960). Après l'avènement de la République (28 janvier 1961) et la proclamation de l'indépendance (1 juillet 1962), les attaques des réfugiés tutsi entraînèrent en guise de riposte la chasse de plusieurs milliers d'entre eux et l'exécution de leurs principaux leaders (1963-64). Peu après, de nouvelles attaques des mêmes réfugiés tutsi provoquèrent des pogroms antitutsi (1966/67), peu avant le renversement du Président

18 Il s'agit de l'épisode du largage des parachutes belges à Stanleyville pour libérer des otages non-africains. Voir le témoignage de l'ancien consul de Belgique dans cette ville (Patrick Nothomb, *Dans Stanleyville*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1993).

19 Gauthier de VILLERS (*De Mobutu à Mobutu : trente ans de relations Belgique-Zaïre*, Bruxelles, De Boëck Université, 1995) a rapporté les réactions négatives du gouvernement belge face à l'initiative de l'intervention de la *Légion étrangère* française à Kolwezi.

20 La France dispose d'un « droit de préférence » en cas de cession du Congo à une autre puissance. La crainte belge de se faire supplanter par La France s'était déjà exprimée lors de la « crise congolaise » de 1960 (cf., Jyoni wa Karega, « La France et le droit de préférence sur le Congo en 1960 », *Zaïre-Afrique*, avril 1986, pp. 219-225).

21 J.P. CHRÉTIEN, *L'invention de l'Afrique des Grands Lacs : une histoire du XX^e siècle*, Paris, Karthala, 2010.

Grégoire Kayibanda par son Chef d'État-major, le général-major Juvénal Habyarimana (1973). Mais le remplacement du hutu de Gitarama par celui de Gisenyi ne modifia pas le triste sort des réfugiés tutsi. *Au Burundi*, le même climat fut inauguré par l'assassinat du Premier ministre, le prince Louis Rwagasore, le 13 octobre 1961. Cinq ans plus tard, son jeune frère, le prince Ndizeye, procéda à la défenestration de son père, le roi Mwambutsa IV, en se faisant introniser Ntare V ; il finit par subir lui-même, peu après, le coup d'État du capitaine Michel Micombero qui proclama l'avènement de la république (1966). Plus tard, à cause des attaques des réfugiés hutu, il y eut des massacres interethniques et l'exil de milliers de réfugiés²².

Cet étalement des violences ne peut occulter une dynamique majeure, portée par des leaders nationalistes des trois pays. Tous militèrent pour le dépassement des clivages ethniques au sein de leurs États et la nécessité de conserver l'unité des trois pays. Le fils aîné du roi du Burundi, Louis Rwagasore, avait fait la connaissance de Patrice Lumumba à Accra, lors de la Conférence du Rassemblement des pays africains qu'organisa le président N'Krumah, du 5 au 13 décembre 1958. Il était à la tête de l'*Union pour le Progrès National* (UPRONA) qu'il venait de créer cette même année, qui connut aussi la mise en place du *Mouvement National Congolais* (MNC) de Lumumba ainsi que celle du Rassemblement démocratique rwandais (RADER) et de l'*Union Nationale Rwandaise* (UNAR) au Rwanda. Ces partis se voulaient progressistes et prônaient, chacun dans son cadre, le regroupement de tous les citoyens sans distinctions. Tous prirent part au Congrès extraordinaire des partis unitaristes ou nationalistes qui s'ouvrit le 29 octobre 1959 à Stanleyville (Kisangani) mais qui se solda hélas par l'arrestation de Lumumba et son transfèrement à la prison de Buluo au Katanga²³.

Les nationalistes du Rwanda-Urundi avaient souhaité demeurer unis au Congo, ce qui n'était pas dans les prévisions de la métropole. Ils avaient en cela le soutien de leurs camarades du Congo, comme l'atteste le contenu du communiqué que Lumumba rendit public en marge de la table-ronde politique de Bruxelles : « *Le MNC a pris connaissance du manifeste publié par les étudiants du Rwanda-Urundi et par lequel les habitants de ce territoire réclament l'accession de leur pays à l'indépendance à la même date que le Congo, et surtout de leur désir de voir le Congo et le Rwanda-Urundi former une fédération. Le MNC, après avoir pris contact avec les dirigeants politiques du Rwanda-Urundi, appuie de toutes ses forces la revendication légitime du peuple rwandais à disposer de lui-même, conformément aux dispositions de l'article 73, paragraphe B, de la Charte des Nations-Unies (...) le MNC assure tous les compatriotes rwandais de son total et fraternel appui* »²⁴.

22 A. GUICHOUA, « Chronologie thématique », *id.*, *op. cit.*, pp. 37-103.

23 J. OMASOMBO, et B. VERHAEGEN, *Patrice Lumumba acteur politique : de la prison aux portes du pouvoir*, Tervuren-Paris, MRAC- L'Harmattan, 2005, pp. 287-206.

24 J. OMASOMBO et B. VERHAEGEN, *op. cit.*, p. 356.

Le projet s'avéra irréalisable au vu des problèmes concrets auxquels chaque groupement fut confronté. Au Rwanda, le RADER et l'UNAR subissaient les assauts des Hutus regroupés au sein du Parti pour le mouvement de l'émancipation hutu (PARMEHUTU). Au Burundi, Rwagasore fut assassiné (octobre 1961) avant même l'accession du pays à l'indépendance. Lumumba n'eut pas un sort meilleur, puisqu'il avait été assassiné le 17 janvier de cette même année. Mais la coalition résista à l'épreuve des événements tragiques car elle trouva une forme de prolongation dans la rébellion muléliste, sur le front de l'Est. Gaston Soumialot et Laurent-Désiré Kabila, entamèrent leur offensive révolutionnaire à partir de Bujumbura en se basant sur la solidarité du parti de Rwagasore. « *Je savais, avant de me rendre au Burundi, que j'arrivais sur un terrain favorable au lumumbisme. Nous avons donc été accueillis et acceptés !* », a déclaré Soumialot²⁵. C'est dans la capitale du Burundi qu'il constitua son état-major, planifia les premières attaques et les déclencha à partir du 21 juillet 1964.

Dans l'espace Uvira-Fizi, la rébellion compta sur le renfort des réfugiés rwandais, militants de l'UNAR²⁶. Tous étaient décidés à prêter main-forte aux Simba (révolutionnaires congolais) pour « libérer » le Congo de ses dirigeants « fantoches » (Kasa-Vubu, Tshombe et Mobutu), pour que, une fois vainqueurs, ces mêmes Simba (révolutionnaires congolais) puissent à leur tour les aider à « libérer » le Rwanda de son « président fantoche », Grégoire Kayibanda²⁷. Ernesto Che Guevara atteste, dans ses mémoires du Congo, non seulement de leur présence mais aussi de leur contribution décisive dans les attaques des postes gouvernementaux : « *Les Tutsi se sont ralliés à nous avec l'idée de disposer après notre victoire d'une base logistique pour mener la lutte au Rwanda. Ils étaient de bons combattants. Nous avons même eu l'idée d'ouvrir un front au Rwanda* »²⁸.

Rwandais et Burundais continuèrent à se mouvoir librement dans l'espace du Congo comme au sein de ses structures. Dès juin 60, l'un d'eux avait fait partie du gouvernement Lumumba. Il s'agissait de Marcel Bisukiro, ministre du commerce extérieur, membre du CERECA (Centre de Regroupement Africain) du cartel de Lumumba, dont faisait partie également Anicet Kashamura, ministre de l'information et des affaires culturelles. Des fonctionnaires rwandophones étaient nombreux dans les administrations publiques, particulièrement dans l'enseignement. Et, à

25 Y. HOFMANN, *Soumialot et le secret des Simba : un rebelle et un trésor oubliés au Congo*, Paris, Amazon, 2018, p. 143.

26 Dans les pages de *L'Éclair* (organe de combat des étudiants révolutionnaires), on pouvait lire : « *Les patriotes révolutionnaires rwandais envoyèrent leur délégation auprès du comité du Front de l'Est afin de lui affirmer leur soutien et de lui exprimer leur intention de contribuer concrètement à la guerre révolutionnaire du peuple congolais frère.* » (n°1, juin 1965, p. 6)

27 I. NDAYWEL È NZIEM, *op. cit.*, 2009, pp. 508-509

28 Paco, I. et al., *L'année où nous n'étions nulle part (extraits du journal de Ernesto Che Guevara en Afrique)*, Paris, Métallié, 1995, p. 108.

l'Université Lovanium de Kinshasa, la première université du pays, le contingent le plus important d'étudiants africains était celui des Rwandais, en plus des Nigériens et des Camerounais²⁹. L'un d'eux, Barthélémy Bisengimana, qui y termina des études d'ingénieur civil électricien, fut nommé conseiller à la Présidence de la République avant d'être promu Directeur du Bureau du Président Mobutu.

Pourtant, le même Mobutu, se détourna, au début de son régime, de ses partenaires de l'Afrique belge à cause des litiges politiques du moment. Le Burundi de Mwambutsa IV, visiblement aligné sur la Chine maoïste, passait pour un territoire « ennemi », soutenant, comme on l'a vu, la rébellion muleliste. Quant au régime de Grégoire Kayibanda, il fut mis à l'index pour avoir refusé d'extrader les gendarmes katangais qui s'étaient révoltés en province orientale et qui furent exfiltrés, avec Jean Schramme, au départ du Rwanda vers l'Angola, en avril 1968³⁰.

Voilà pourquoi, l'ambition panafricaine de Mobutu se porta d'abord sur la nécessité du regroupement de l'Afrique centrale dans son ensemble. Il annonça en février 1968 la création des « États-Unis de l'Afrique Centrale » qui, à la signature de sa Charte à Fort-Lamy, la future Ndjamena, prit l'appellation plus modeste d'*Union des États d'Afrique Centrale* (UEAC). Les États fondateurs étaient la RD Congo, le Centrafrique et le Tchad, en escomptant sur l'adhésion future du Congo/ Brazzaville, du Gabon, du Rwanda et du Burundi. Cette union, mettant en cause celle de l'UDEAC (Union douanière de l'Afrique Centrale) qui regroupait depuis 1964 les pays de l'ancienne Afrique équatoriale française (AEF) ne pouvait que déplaire à la France du général de Gaulle.

Dès le 9 décembre de la même année, le Centrafrique qui abritait le siège de l'Union (Bangui) annonça son retrait³¹. C'est ainsi qu'en 1976, restreignant ses ambitions, la RD Congo, devenue Zaïre, préconisa le regroupement économique de l'ancienne Afrique belge sous l'appellation de la « Communauté économique des pays des Grands Lacs » (CEPGL) dont le siège fut placé à Gisenyi. Le Congo-Zaïre de Mobutu avait, en effet, renoué avec le Burundi dès 1966, à la suite de l'intronisation du jeune Ntare V³² et surtout du coup d'État de Michel Micombero. Avec le Rwanda, tout était rentré dans l'ordre depuis le coup d'état du général-major Juvénal Habyarimana en 1973. Pendant près de deux décennies, la CEPGL s'imposa comme espace privilégié de rencontre et de concertation des Chefs d'État des trois pays, Mobutu constituant l'élément d'équilibre et d'arbitrage entre le président hutu du Rwanda (Habyarimana) et les présidents tutsi du Burundi (Jean-Baptiste Bagaza et Pierre Buyoya).

29 Cf. *Liste des diplômés de l'Université Lovanium de Kinshasa*, édition 1970.

30 J. SCHRAMME, *Le bataillon Léopard*, Paris, Laffont, 1969.

31 Le projet fut déterré avec plus de bonheur, en 1983, par Omar Bongo, en vue de la création de la « Communauté économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ».

32 C'est de Kinshasa, où il participait aux manifestations commémoratives du 24 novembre, que Ntare V apprit sa destitution par les militaires.

La crise des années 90, entraînant le réajustement des équilibres dans la région, a abouti à l'élargissement de la notion « de pays des grands lacs » par l'intégration marginale de quelques pays de l'ouest (Angola, Congo, Centrafrique), mais surtout par le surgissement d'un nouveau leadership régional et l'intrusion des pays de l'ancienne Afrique orientale britannique, l'Ouganda en tête. Cette évolution allait aboutir à la création d'une nouvelle organisation régionale : la CIRGL (*Conférence internationale de la région des Grands Lacs*)³³.

La nouvelle période fut inaugurée par la victoire en 1993 au Burundi, fief du pouvoir tutsi, d'un hutu, Melchior Ndadaye, aux élections présidentielles. L'événement fut salué comme marquant un tournant décisif dans la pratique de la démocratie dans la région, mais il fut de courte durée³⁴. Pendant ce temps, à Kinshasa, Mobutu, malade, n'en finissait pas d'être affaibli. La crise économique qui sévissait au Zaïre et le lâchage du parrain américain à la suite de la chute du mur de Berlin, s'étaient traduits sur terrain par l'apparition d'une opposition pure et dure sur l'arène de la conférence nationale souveraine. Les représentants des communautés autochtones du Kivu, marginalisés depuis le début des années 70 par la politique de promotion des rwandophones, associait volontiers à leur discours de condamnation de Mobutu, celui du rejet de ces « étrangers » à la tête des entreprises et des propriétés foncières. L'autochtonie opposée à l'allochtonie fut à la base d'un climat nouveau, de loin plus agressif, de rejet des Rwandais. S'il fut surtout perceptible au Kivu, il se généralisa, pour la première fois, dans l'ensemble du pays³⁵.

Mais la mutation fut perceptible surtout par le surgissement de l'Ouganda comme acteur majeur de la région. L'ancien guérillero, Yoweri Museveni vint au pouvoir, le 25 janvier 1986, quinze ans, jour pour jour, après le coup d'état du général Idi Amin Dada. Curieusement, Mobutu avait accordé un soutien à son combat. Honoré Ngbanda témoigne : « C'est moi qui ai présenté Museveni à Mobutu. Il fut adopté presque instantanément par le maréchal qui convainquit à son tour son collègue kenyan Arap Moi de le soutenir dans sa lutte. Des avions cargos et des C130 furent mis à sa disposition pour le transport des hommes et du matériel. Plusieurs rotations furent réalisées pendant des mois pour amener des armes et des médicaments de Londres vers Goma et Nairobi. C'est ce qui explique

33 Créée par le Pacte de Nairobi, le 15 décembre 2006, avec siège à Bujumbura, cette nouvelle organisation regroupe 12 membres : l'Angola, le Burundi, le Congo/Brazzaville, le Kenya, l'Ouganda, la RCA, la RD Congo, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud, la Tanzanie, la Zambie.

34 Elu le 1 juin 1993, Melchior Ndadaye fut assassiné lors du putsch militaire du 21 octobre de la même année provoquant des vagues de réfugiés et déplacés. Il fut remplacé par Cyprien Ntaryamira de son parti, le Frodebu, tué peu après dans le bombardement de l'avion de Juvénal Habyarimana.

35 Barthélémy Bisengimana cessa d'être directeur de cabinet de Mobutu en 1976 et devint homme d'affaires. Curieusement, ce n'est que quinze ans plus tard, à partir de 1990, que sa personne et sa politique firent l'objet des critiques les plus acerbes, alors que cela ne fut pas le cas au cours des années 70. Ces critiques se focalisèrent aussi sur Kengo wa Dondo dont la grand'mère fut « rwandaise » (Kengo wa Dondo, *Mémoires : la passion de l'État*, Paris, l'Harmattan, 2019, p. 25).

que le jour de la célébration de sa victoire, après avoir prêté serment, il prit l'avion pour venir à Goma pour remercier son parrain Mobutu qui s'y trouvait en visite de travail. »³⁶. Quant à son mouvement militaire, la *National Resistance Army* (NRA), avait bénéficié d'un renfort important des militaires et miliciens recrutés parmi les rejetons des réfugiés rwandais des années 60. À l'issue de la guerre, l'homme fort de Kampala se trouva dans la position de payer une « dette » de reconnaissance à leur égard. Mais leur insertion dans les structures politiques, administratives et militaires, ne cessa pas de déplaire à son opinion publique. La seule solution qui s'imposait fut de les aider à opérer leur retour dans leur pays d'origine, le Rwanda. Museveni lui-même gagnerait ainsi à installer à Kigali un régime ami³⁷.

La politique américaine de l'après-guerre froide avait complètement changé. À la place d'hommes forts capables de faire front au « danger du communisme », il leur fallait désormais de bons managers pour leur garantir de nouveaux marchés d'investissement sur le continent et faire barrière à l'expansion de l'islamisme présent au Soudan. De plus, l'administration de Bill Clinton se croyait en devoir de soutenir l'apparition dans la région d'une nouvelle génération de Chefs d'état devant succéder à celle des « dictateurs ». Après l'Érythrée et l'Ouganda, il fallait sur cette lancée soutenir le changement de leadership au Rwanda et au Zaïre.

À partir de 1989, les Rwandais de la NRA, regroupés dans le « Front Patriotique Rwandais » (FPR), avait décidé d'accélérer les préparatifs d'un retour au pays par la force. On passa à l'action, le 1 octobre 1990, par l'attaque du poste frontière de Kakilimba. Dans la riposte des forces gouvernementales du Rwanda, le général Fred Rwigyema, le chef du FPR, trouva la mort. Paul Kagamé, revenu de sa formation aux USA, prit le commandement du mouvement. Son action connut une accélération brusque et brutale le 6 avril 1994, à la suite du bombardement de l'avion présidentiel du Rwanda, provoquant la mort des présidents du Rwanda, Juvénal Habyarimana et du Burundi, Cyprien Ntaryamira. Le génocide qui fut déclenché engendra une guerre ouverte et la victoire du pouvoir du FPR au mois de juillet par la prise de la capitale de Kigali et celle de la ville frontalière de Gisenyi.

B. Une guerre de trente ans pour le pillage des terres et de ses ressources naturelles

Ce narratif sur les changements politiques intervenus successivement en Ouganda, au Rwanda et finalement au Congo, n'est en réalité que la manifestation locale d'une mutation intervenue sur le plan mondial avec l'effondrement du bloc de l'Est et la dislocation de l'URSS ; les actes

³⁶ H. NGBANDA NZAMBO-KO ATUMBA, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Gideppe, 1998, pp. 104-195.

³⁷ D. ROPA, *L'Ouganda de Yoweri Museveni*, Paris, L'Harmattan, 1998.

symbolisant cette mutation ayant été la chute du mur de Berlin (1989) et la dissolution du Pacte de Varsovie (1991), l'année même où les USA démontrèrent leur suprématie mondiale par leur intervention massive et musclée dans la guerre du Golf. Ces mutations, à la base de l'accumulation des violences encore et toujours en cours, ont pour base la synergie entre deux situations explosives, à la fois d'origine interne et externe, à savoir la question des appétits fonciers du Rwanda-Burundi, d'une part et, d'autre part, la nécessité d'avoir accès aux minerais stratégiques dont regorge l'Est du Congo, de l'Ituri au Katanga.

1. Aux origines de la guerre plurielle

L'équation démographique de l'espace du graben, qui affecte particulièrement la situation du Rwanda, est une question plus que sérieuse. Ces densités, les plus fortes du continent – 430 hab./km² au Rwanda en 2014 – seraient les conséquences de l'altitude. La fraîcheur des hautes terres de la Crête Congo-Nil ont éloigné la mouche tsé-tsé et l'anophèle vecteur du paludisme. De manière précoce, agriculteurs et éleveurs avaient trouvé sur cet espace des conditions favorables à leurs activités. Cette explosion démographique rwandaise, les Congolais ont l'habitude de l'aborder avec condescendance, sans prendre la mesure exacte de sa gravité ni réaliser à suffisance qu'il n'y aura jamais de paix véritable dans le quart nord-est du pays, sans une solution globale de cette situation de jour en jour plus cruciale.

Déjà lors de la décolonisation, la problématique de la possible naturalisation des immigrants rwandais au Congo avait constitué une « patate chaude » que la métropole avait préféré céder au Congo indépendant. À sa décharge, au-delà de ses initiatives d'implantation au Congo de la main-d'œuvre rwando-burundaise, l'immigration des populations des Grands Lacs, des rives droites aux rives gauches, était inscrite dans une histoire longue remontant aux temps immémoriaux. Le fait est non seulement reconnu sur le plan historique, il est même confirmé par les traditions orales de récolte récente. Provenant de l'Est, les Hunde déclarent avoir traversé le lac sur le dos d'un gros serpent marin, avec pour compagnons les Nianga et les Nande³⁸. Les migrations « séculaires » des rwandophones, pour reprendre l'expression, se sont inscrites sur cette dynamique antique.

Au temps colonial, cet exercice régulier, devenu massif, engendra des conflits de type nouveau, sur le plan politique et foncier, et qui se mirent à compromettre les équilibres. Puisque cette politique d'essaimage de la main-d'œuvre rwandophone au Kivu et au Katanga passait pour être non

³⁸ J.B. MURAIRI MITIMA, *Les Bahunde aux pieds des volcans Virunga (RD Congo) : Histoire et culture*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp.25-26. On peut estimer que ces anciens migrants constituent, pour une large part, les peuples actuels du Nord et du Sud-Kivu.

seulement un acte de bonne gouvernance mais aussi un geste humanitaire, elle ne s'embarrassa pas d'être intense. Pour humaniser le mouvement, les migrations se faisaient par familles ou par clans entiers. Une fois au Congo, ces immigrés, loin de s'intégrer aux autochtones, vivaient entre eux, sur des terres desquelles on évacuait les autochtones et se retrouvaient sous l'autorité de leurs propres chefs qui relevaient directement de l'autorité coloniale. Cette indépendance leur donna l'impression et l'assurance de disposer d'une terre propre considérée comme une partie du territoire du Rwanda. Pourtant, dans l'entendement local, ces « chefferies rwandophones » faisaient partie intégrante des chefferies autochtones, dans la logique où la cession d'une terre n'est concevable qu'au niveau de l'usufruit. Vers la fin des années 50, l'administration coloniale se ravisa en réincorporant des chefferies créées par les ressortissants du Rwanda-Urundi au sein des chefferies autochtones sous l'autorité directe des chefs locaux. Mais les communautés rwandophones continuèrent à se réclamer de leur autonomie. Cette politique de regroupement initial à laquelle succédèrent des recompositions sociales et territoriales est donc à la base des premières conflictualités entre « autochtones » et « allochtones »³⁹. Les flux migratoires de la période postcoloniale ont rendu explosives les crises qui préexistaient. Et, ces mouvements ne cessent de s'accroître.

Vu du Rwanda-Burundi, l'arrimage au Congo, par les terres de l'Ituri et des deux Kivu, est une question existentielle. Celle-ci, par stratégie, était posée d'une double façon, comme rattachement d'une portion du territoire congolais au Rwanda ou encore comme intégration au Congo d'une partie de la population rwandaise par l'acquisition de la nationalité congolaise. Cette double revendication, les terres et la nationalité, s'est inscrite dans la durée de l'histoire congolaise de la région des Grands Lacs.

Ce n'est donc pas par hasard que les leaders nationalistes du Rwanda et du Burundi, lors des indépendances, avaient revendiqué la sauvegarde de l'unité Congo-Rwanda-Burundi par une indépendance commune. Lors de l'épisode des rébellions mulélistes, le soutien des militants de l'UNAR avait pour objectif un plus grand rapprochement avec le Congo. La loi sur la nationalité, instaurée par Bisengimana, était une tentative de sédentariser au Congo l'excédent démographique du Rwanda déversé au Congo belge comme main d'œuvre. Le projet CEPGL avait en lui-même pour ambition inavouée de restaurer l'intégration qui préexistait aux indépendances où la libre circulation entre le Congo, le Rwanda et le Burundi était autorisé. Les Congolais l'avaient bien compris. Ngbanda rapporte que cette question était souvent mise sur le tapis. Chaque fois que ce point était à l'ordre du jour lors des rencontres des Chefs d'État, Mobutu le chargeait de s'arranger pour le rayer des pourparlers.

39 À cause des barrières juridiques, le pouvoir colonial n'a pu conférer aux ressortissants du Rwanda-Urundi la même nationalité congolaise (nationalité belge de type colonial), pour ne pas violer la résolution du 22 avril 1923 de la SDN qui interdisait aux Puissances mandataires de conférer leur nationalité aux habitants des territoires sous mandat.

Au cours des années 90, la question foncière fut souvent objet d'actualité. Pendant la conférence nationale souveraine, les ressortissants du Kivu dénoncèrent l'existence d'une bande de terre que Mobutu aurait offerte en cadeau à son homologue Habyarimana. Ce contrat de cession fut annulé. *L'accord de Lemera* se focalisa sur cette double revendication : la nationalité congolaise devant être accordée aux rwandophones et la cession d'une portion du territoire au profit des parrains rwandais et ougandais. La dénonciation ultérieure de ces clauses par Laurent-Désiré Kabila a signé son arrêt de mort. De même, en novembre 1996, Museveni et Kagamé avaient posé, par un document en 12 points, leurs conditions pour ouvrir une négociation directe et immédiate pour un cessez-le-feu. Malgré sa situation vulnérable et sa volonté de négocier, Mobutu estima que le document comportait deux points qui ne pouvaient faire l'objet de négociation, parce qu'ils relevaient de la souveraineté nationale. Il s'agissait notamment de l'octroi massif de la nationalité⁴⁰. Les *Accords de Lusaka*, à leur tour, ne manquèrent de revenir sur cette réclamation. La conjoncture nouvelle offrit une opportunité inespérée pour résoudre ces questions, à la fois la « congolisation » des contingents rwandais et la nécessité de faire main basse sur les Kivu.

L'autre situation explosive est venue du lointain à la suite, comme on l'a dit, de la fin de la guerre froide. La disparition des antagonismes internationaux entre les deux grands réseaux d'États a produit la ruine des souverainetés politiques au profit de l'émergence des souverainetés économiques et commerciales. Les pouvoirs décisionnels, de jour en jour, passèrent des gouvernements des États aux mains des multinationales et autres oligarchies du capital transcontinental. « Celles-ci, comme l'a affirmé Jean Ziegler, détiennent un pouvoir qu'aucun empereur, aucun pape, aucun roi, n'a jamais détenu dans l'histoire des hommes. Elles échappent à tout contrôle étatique, interétatique, international, parlementaire, syndical ou autre. Leur stratégie n'obéit qu'à un seul principe ; la maximisation du profit dans le temps le plus court »⁴¹. Ainsi, les étrangers venus en renfort dans les guerres successives de la région, qu'ils soient mercenaires serbes⁴², entrepreneurs nord-américains ou partenaires africains, tous ne s'y impliquaient en rien par solidarité ou par choix idéologiques ou politiques, mais exclusivement par l'appât du gain.

Il se trouve qu'à cette époque, les provinces du Kivu, jusque-là réputées comme régions touristiques, par son climat doux, ses parcs naturels

40 NGBANDA, *op. cit.*, pp. 170-171, pp. 353-355.

41 J. ZIEGLER, *Chemins d'espérance : ces combats gagnés, parfois perdus mais que nous remporterons ensemble*, Paris, Seuil, 2016, p. 249.

42 Le colonel Viara, pilote de Ngbanda qui a transporté les mercenaires pour les amener au front a témoigné : « Je viens de transporter Monsieur Tavernier avec quatre mercenaires et je les ai déposés sur une piste près d'Isiro (...) quand ces mercenaires ont débarqué, j'ai bien regardé leurs équipements, ce n'est pas du matériel de guerre comme je le pensais, mais plutôt des scaphandres et des équipements pour la recherche du diamant et de l'or ! » (Ngbanda, *op. cit.*, p. 219).

et ses volcans, venaient de révéler leur identité d'être également une région minière. Celle-ci n'était pas totalement inconnue. Les ressources minérales au Kivu, sans être comparables à celles du Katanga et du Kasai, étaient exploitées dès les années 20 par le groupe Empain (Symetain et Cobelmine) après la découverte de l'or puis de la cassitérite. Ces deux sociétés fusionnèrent en 1976 par la création de la Société des Mines du Kivu (SOMINKI) dans laquelle l'État zaïrois détenait les 28% du capital. Mais à cause de l'effondrement des cours de l'étain, le groupe Empain vendit ses parts à la Sominki qui fut rachetée en 1996 par le groupe canadien Banro. Au cours des dernières années du XX^e siècle, on assista à la valorisation du tantale puisqu'il entra dans la fabrication des condensateurs qui équipent les téléphones portables et les consoles informatiques. L'abondance de la colombo-tantalite au Kivu provoqua la ruée de dizaine des milliers de personnes vers les sites miniers abandonnés par la Sominki. La flambée des cours du tantale a été de courte durée (1999-2003) mais l'activité minière s'adapta aux variations des demandes du marché mondial, en fournissant invariablement de la cassitérite et du wolframite sans oublier l'or dont les cours ont atteint des sommets en 2013. Ce sont surtout les anciens mineurs de la défunte Sominki qui furent à la tête de ces exploitations, connaissant l'emplacement des gisements et les techniques d'extraction et de séparation de la cassitérite et du coltan⁴³.

2. Conquêtes territoriales inachevées

« La guerre de Trente ans », expression utilisée pour qualifier la succession de conflits qui déchira l'Europe au XVII^e, est celle qui convient le mieux pour évoquer les multiples hostilités qui continuent à déchirer l'Afrique des Grands Lacs, de la fin de la guerre froide à nos jours, à cette nuance qu'elles ne se fondent pas sur des questions religieuses. À partir de 1990, les revendications d'hier, de terres et de nationalité, devinrent des impositions par la force des armes, les soutiens diplomatiques et la complicité tacite ou active des puissances du monde.

Cette « guerre de trente ans » s'est déclinée jusqu'ici en cinq séquences. La première, qui va de 1990 à 1994, concerne spécialement les épisodes de conquête du Rwanda par le FPR et qui aboutit au génocide de 1994. Elle s'est ouverte le 1 octobre 1990 quand les réfugiés tutsi qui avaient servi en Ouganda dans les rangs de la NRA (*National Resistance Army*) de Yoweri Museveni et qui s'étaient organisés en un Front patriotique Rwandais (FPR) décidèrent d'attaquer le Rwanda, fort de son armée, l'APR (armée patriotique rwandaise). Dans leurs rangs, des jeunes tutsi réfugiés en Ouganda, des Ougandais mais aussi des Tutsi du Burundi et du Zaïre autoproclamés banyamulenge. Alors que des massacres interethniques se

⁴³ R. POURTIER, « Les enjeux miniers de la guerre du Kivu » in Gibling, B., éd., *Les conflits dans le monde. Approche géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 235-247.

perpétrèrent dans le Masisi au Nord-Kivu, l'offensive du FPR ne cessait de se répéter jusqu'en 1994. Le point culminant fut des massacres qui furent déclenchés à la suite du bombardement de l'avion présidentiel, le 6 avril. Plus d'un millier de personnes furent tués⁴⁴. Kigali tomba entre les mains du FPR.

La deuxième séquence, de 1996-1997, déclenchée par la destruction des camps des réfugiés au Kivu, s'est poursuivie par les attaques des groupes banyamulenge dans le sud-Kivu soutenues par les troupes rwandaises. Le Burundi, après le coup d'État du Major Pierre Buyoya, le 25 juillet 1996, entra dans la danse. Après la conquête d'Uvira et de Bukavu, il s'avéra que cette offensive s'était doublée d'une guerre de libération organisée par l'AFDL, avec pour parrains, le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et plus tardivement l'Angola. Elle a conduit, le 17 mai 1997, à la prise du pouvoir de l'AFDL dont le porte-parole, Laurent-Désiré Kabila, devint Chef de l'État. Dès septembre 1997, celui-ci effectua une visite officielle au Rwanda ; il s'opposa à la mission d'enquête de l'ONU sur les allégations des massacres des réfugiés hutu dans l'Est du pays, pendant que la RDC devenait membre de la SADC. Mais la brouille ne tarda pas d'être au rendez-vous. Par une sorte de volte-face, le même Kabila prit la décision du rapatriement des officiers et contingents rwandais de l'armée congolaise. Ce geste d'ingratitude, pris par devoir patriotique, consacra l'hostilité avec les « parrains » d'hier. Cela allait lui coûter cher. À Libreville, devant la diaspora congolaise, il s'exclama : « J'ai choisi mon camp : je ne trahirai pas mon peuple. Assassinat ou attentat, cela ne va rien changer. »⁴⁵. Il fut effectivement assassiné, le 16 janvier 2001.

La troisième guerre, de 1998 à 2002, dite la *guerre d'agression*, fut une sorte de guerre révisionniste ou de rectification de la conquête de 1997⁴⁶. Elle démarra dès le 2 août 1998. Pour se ménager des paravents congolais, le Rwanda et l'Ouganda fabriquèrent deux rébellions congolaises : celle du MLC (Mouvement de Libération du Congo)⁴⁷ mais avant elle, celle du RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) qui n'échappa pas au syndrome de scissiparité. D'abord, il éclata en RCD-Goma inféodé au Rwanda et en RCD-Kisangani sous la dépendance de l'Ouganda. Ce dernier produisit le RDC-KML (RCD- Kisangani-Mouvement de libération). Le pays fut divisé en trois zones : le corridor nord, de l'Ituri à Gbadolite, le fief du

44 Le ministère rwandais de l'Administration locale et des Affaires sociales diffusa, le 17 décembre 2001, le résultat d'un recensement qui indique que 1 074 017 personnes furent tuées entre le 1 octobre et le 31 décembre 1994. 66% des victimes furent des hommes ; la quasi-totalité des personnes massacrées fut tutsi. 951 018 noms des victimes ont été établis (Guichaoua, A., *op. cit.*, p. 95).

45 E. NASHI, *Pourquoi ils ont tué Kabila ?* Paris, L'Harmattan, 2007, p. 54.

46 N. ABEMBA FATUMA, *Guerres au Centre-Est de la RDC : de l'immigration corrosive à l'immigration érosive. Esquisse d'analyse d'une culture et d'une théorie de résistance populaire*, Kinshasa, Thèse de doctorat en Sciences politiques et administratives, Unikin, 2020.

47 Son initiateur, Jean-Pierre Bemba (*Le choix de la liberté*, Gbadolite, Venus, s.d) s'est expliqué pour son initiative.

MLC ; le Centre-Est sous la coupe du RCD-Goma et l'Ouest et le Sud, sous le contrôle du gouvernement central. Les Accords de Lusaka (1999) furent le début du processus de réconciliation qui connut son terme en Afrique du Sud par la signature, le 12 décembre 2002 d'un accord de paix par une partie des belligérants et qui a fini par être signé par tous les acteurs politiques et militaires, le 3 avril 2003. Un gouvernement et un Parlement de transition furent mis en place. Une nouvelle Constitution fut promulguée au terme d'un référendum constitutionnel (18 février 2006) ; des élections générales furent organisées. On aurait cru la crise terminée. C'était oublier que l'appétit foncier du Rwanda était demeuré intact, de même les besoins des multinationales mondiales d'avoir accès aux ressources naturelles par l'Ouganda, le Burundi et surtout le Rwanda. Après l'intermède de cohabitation caractérisée par un exécutif d'un Président et de quatre Vice-présidents qui avait abouti à la mise en place de la nouvelle Constitution et l'organisation des élections (2006), s'instaura une période d'instabilité chronique faisant du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, une région où il n'y a ni guerre, ni paix. La prolifération des groupes armés, découlant des guerres précédentes, se trouvait nourrie par des antagonismes locaux liés au triple clivage : hema/lendu, tutsi/hutu, autochtones/allochtones, à l'origine des groupes armés et autres milices d'auto-défense. Ce terreau fertile allait servir de prétexte pour de nouvelles hostilités, pour maintenir les intérêts des parrains dans les régions de l'Est du Congo.

Il fallait une quatrième guerre celle du *Congrès National pour la Défense du Peuple* (CNDP). Sous le prétexte d'avoir pour cible prioritaire, la lutte contre les Interhamwe et les Forces Démocratiques de libération du Rwanda, l'enjeu véritable consistait à limiter le succès de la mise en œuvre de l'accord global et inclusif : saboter la création d'une armée nationale intégrée, maintenir la suprématie militaire au Kivu, limiter le succès de la mise en place des institutions de la transition et accélérer les actions de sabotage⁴⁸. Cette dernière mission fut confiée entre autres à trois personnes qui avaient à redouter la normalisation de la situation. Laurent Nkundabatware, qui avait rejoint l'APR en 1993 avait été formé en renseignements militaires. Dans la rébellion du RCD, il était le commandant du Nord-Kivu et avait perpétré un massacre de près de 160 civils à Kisangani en mai 2002. Erick Ruohimbere est celui-là même qui commandait les troupes qui avaient exécuté 50 officiers de l'AFDL à Kavumu (Bukavu) en août 1998 ; quant à Bosco Ntaganda, il était recherché par la CPI pour des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Ituri. Lui aussi avait fait ses preuves dans l'armée rwandaise, avant de servir en Ituri dans les rangs de l'Union des Patriotes Congolais (UPC) de Thomas Lubanga Avec l'appui du Rwanda, ils décidèrent de passer à l'offensive, le 26 mai 2006, en s'emparant de la

48 La démarche avait pour nom de code, *l'opération Makusudi*, consistant à s'efforcer d'étouffer à la base toute initiative de relèvement du Congo.

ville de Bukavu, en volant au secours du colonel Mutebusi et ses troupes banyamulenge⁴⁹. Le 26 juillet 2006, Nkunda devint le président du CNDP et Ntaganda, Chef d'État-major de son armée. Mais, à la suite de la pression nationale et internationale, les troupes rwandaises furent contraintes de se retirer ; Laurent Nkunda et Mutebusi quittèrent Bukavu⁵⁰. Un accord de paix intervint le 23 mars 2009 entre la RD Congo et le mouvement rebelle du CNDP.

La cinquième guerre⁵¹ fut la suite de la quatrième, la nouvelle rébellion ayant choisi pour nom « *Mouvement du 23 mars* » (M23), date de la signature de l'accord de paix avec le CNDP. Ce mouvement qui apparaît comme une rébellion de trop, semble pourtant avoir été préparé de manière minutieuse, visiblement pour des ambitions plus importantes. Le Rwanda faisait-il le constat d'échec pour n'avoir pas obtenu le résultat escompté après les initiatives de l'AFDL (1996), de RCD (1998) puis du CNDP (2006) ? Celle-ci accumula plusieurs atouts : d'abord, le choix de son véritable commandant, en réalité Bosco Ntaganda, militaire expérimenté, discret, suffisamment compromis pour ne pas souffrir de mauvaise conscience et dissimulé derrière Sultani Makenga. Ensuite, les dispositions étaient prises pour que, de l'Ituri au nord-Katanga, la chaîne de commandement de l'armée était entre les mains des rwandophones. Ensuite, les leaders communautaires avaient été préparés psychologiquement par des réunions organisées à leur intention à Gisenyi, Ruhengeri, Kigali. Un participant a rapporté : « ils nous disaient : Kinshasa ne fera jamais rien pour nous (...) et qu'il était temps d'achever ce que nous avons essayé de commencer avec le RCD et le CNDP »⁵². A cela s'ajoute une forte assistance consentie au mouvement : fourniture d'armes et de munitions, facilitation d'acheminement des troupes, mobilisation des Forces de défense rwandaises (RDR) et de plusieurs autres groupes armés, recrutement de jeunes rwandais et d'anciens combattants démobilisés ainsi que de réfugiés congolais. Que voulait le Rwanda qu'il n'avait pas encore obtenu de la RD Congo ? C'est l'un des membres du Groupe des Experts des Nations-Unies sur le Congo qui a révélé les confidences qu'il aurait reçues d'un patron des renseignements du Rwanda pour qui la RD Congo était trop grande pour être dirigée à partir de Kinshasa : « *Rwanda should support the emergence of a federal state for the eastern Congo. He said : 'Goma should relate to Kinshasa in the same way that Juba was linked to*

49 R. MINANI BIHUZO, *Les défis de la construction de la paix en RDC et l'engagement de l'Église de 2003 à 2013*, Paris, Thèse de doctorat à l'Institut Catholique de Paris, 2020, pp. 117-125.

50 Le 11 août 2004 survint le curieux massacre des populations banyamulenge à Gatumba au Burundi. Bien que Vice-président de la République en charge de la défense, Azarias Ruberwa décida, en guise de protestation, de quitter la capitale pour s'installer à Goma, il ne mit fin à cet exil volontaire que le 1 septembre 2004. Le 12 décembre, le CNDP se lança dans l'offensive de Kanyabayonga, ce qui provoqua de grands massacres dans cette localité.

51 On se référera ici à la thèse déjà citée du Père Rigobert MINANI BIHUZO, *op. cit.*, pp. 126-134.

52 Cf., Stearns, J. K., *Du CNDP au M23 : évolution d'un mouvement armé dans l'Est du Congo*, Londres/Nairobi, éd. de l'Institut de la Vallée du Rift, 2012.

Khartoum, 'prior to the independance of South Sudan' »⁵³. Entamé en 2012, cette rébellion connut son terme en novembre 2013. La prise de Goma contraignit le gouvernement de Kinshasa à négocier la paix avec la rébellion qui consentit à se retirer à 15 km de Goma. Cette démarche humiliante de Kinshasa empêcha le Rwanda d'aller plus loin dans son projet qui fut fortement décriée sur le plan international.

À partir de 2015, les violences en Ituri, spécialement à Beni, sous la couverture de ADF-NALU, sont à coup sûr le prolongement de cette volonté de conquête territoriale, puisque celles-ci s'accompagnent d'une vaste opération d'infiltration de nouveaux occupants en vue d'opérer des expropriations foncières. Ainsi, de la traque des anciens interhamwe organisé en un mouvement politico-militaire, les Forces Démocratiques pour la Libération du Congo(FDLR) au mouvement rebelle ougandais des ADF (Allied Democratic Forces), en passant par les rébellions du CNDP (Congrès national pour la désense du peuple) de Laurent Nkunda en 2005 et du Mouvement du 23 mars (M23) du soi-disant Sultani Makenga en 2012 puis en 2013, on a continué à assister aux soubresauts de la nébuleuse tutsie rwando-congolaise pour des conquêtes territoriales.

3. À la merci des prédateurs par procuration

Les guerres successives se sont accompagnées, non seulement des velléités d'expropriations foncières, mais aussi des pillages systématiques des ressources dans les espaces conquis au point que ces deux préoccupations se sont révélées être les véritables motivations des conquêtes militaires. Entre 1996 et 1998, l'objet de pillage avait été pour l'essentiel, les produits des récoltes agricoles particulièrement le café, l'argent liquide trouvé dans les banques des villes conquises, ressources minières directement disponibles (stocks, équipements). Puis vint, comme on l'a noté, l'ère de la flambée des cours du tantale (1999-2001) qui provoqua la ruée des dizaines des milliers de personnes vers les sites miniers, notamment ceux abandonnés par la SOMINKI. Cette période triomphante, à la base des conflits entre les deux alliés, le Rwanda et l'Ouganda qui se firent la guerre à Kisangani (mai, août 2000), fut suivie de l'expansion des pillages qui s'étendirent sur bien d'autres produits, notamment l'or dont les cours atteignirent les sommets en 2013, la cassitérite, le wolframite.

Une véritable économie minière se mit en place, avec des circuits bien déterminés. À la base, des creuseurs extrayant le minerai pour le compte des « chefs d'équipe » souvent soumis à une sorte de redevance imposée par des « chefs coutumiers ». Des négociants achètent la production et la font transporter jusque dans les villes de l'Est, à dos d'homme, par camions ou dans des sacs adossés aux bicyclettes. Le cas de la zone de Bisie au

53 S. HEGE, « The Devastating Crisis in Eastern Congo », *House Committee on Foreign Affairs Subcommittee on Africa*, Global Health and Human Rights, 11 December 2012, p. 6.

Nord-Kivu est exceptionnel. Premier centre de production de la cassitérite, cette enclave minière au cœur des forêts du territoire de Walikale, n'est accessible qu'à pied. Le minerai est alors transporté jusqu'à la route Bukavu-Kisangani dans des sacs qui sont acheminés par camion jusqu'au tronçon asphalté utilisé comme piste d'atterrissage de petits avions qui se chargent d'évacuer le minerai jusqu'à Goma. De là et à partir d'autres villes frontalières (Beni, Bukavu, Uvira), les minerais congolais atteignent les capitales voisines (Entebbe, Kigali, Bujumbura) où des intermédiaires spécialisés les conditionnent pour exportation vers des pays industriels ou émergents (USA, Allemagne, Belgique, Chine, Kazakhstan). Au cours de ces années d'occupation directe du Rwanda, les minerais du Kivu se mirent à financer les dépenses militaires du Rwanda ainsi que la modernisation de ses infrastructures.

Cette économie minière, militarisée dès le départ par la guerre de l'AFDL et la poursuite des vaincus hutu, provoqua le surgissement d'une multiplication de milices trouvant dans les contrôles miniers, des moyens financiers pour l'achat d'armes. À défaut d'en dresser un inventaire, on peut à tout le moins les classer.

Le *premier réseau* est celui des belligérants rwandais, hutu et tutsi. Des anciens militaires des FAR et miliciens *interhamwe*, réfugiés dans les forêts du Kivu, qui s'organisèrent en *Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda* (FDLR), se mirent à contrôler les territoires miniers au Nord et au Sud-Kivu. De leur côté, des soldats tutsi, issus du RCD et rejetant leur intégration dans l'armée nationale, s'organisèrent en un mouvement de défense des Tutsi du Congo, appelé *Congrès national pour la défense du peuple* (CNDP) en 2005 dirigé par Laurent Nkundabatware et qui se mit à tirer ses ressources de l'économie minière. Malgré l'arrestation de Nkunda en 2009, une partie du mouvement, pour continuer à avoir accès aux ressources minières, créa en 2012, avec le soutien du Rwanda, le Mouvement du 23 mars (M23). Le *deuxième réseau* est celui des groupes autochtones d'auto-défense, appelés *Mai-Mai*, décidés à protéger leur territoire des empiètements « étrangers », principalement les Tutsi qu'ils soient rwandais, burundais ou « congolais ». Évoluant des alliances des circonstances à des rivalités d'individus ou de communautés, ils se préoccupent du contrôle des zones minières qu'ils se partagent par la négociation ou par la force, afin de se procurer du revenu pour accéder aux armes. Le *troisième réseau* est celui des éléments des forces régulières de l'armée nationale qui, pour des raisons lucratives immédiates, se font les complices, suivant les circonstances, des belligérants rwandophones ou des groupes Mai-Mai qu'ils alimentent volontiers en armes.

En réalité, deux systèmes, distincts mais complémentaires, de commercialisation des produits de prédation des ressources congolaises se mirent en place : la *commercialisation militaire* et le *commerce informel*

des comptoirs. La commercialisation militaire concernait le système d'exploitation directe des armées d'occupation rwandaises, ougandaises et burundaises au cours des deux guerres d'hostilité directe, en 1996-1997 et entre 1998 et 2002. Rien que les revenus générés par cette activité militaire, soigneusement contrôlés par le « Congo-desk » du Rwanda, auraient été de l'ordre de 64 millions de dollars en 2000 et de 44 millions en 2001, sans compter l'apport des ressources directement contrôlées par l'armée (International Alert, 2009 : 38). Le commerce informel des comptoirs a eu le temps, de son côté, de construire ses réseaux d'écoulement des produits locaux. À la base, des « creuseurs » encadrés par des milices prétendument « d'auto-défense » organisées sur base des antagonismes politico-ethniques au double clivage : hutu/tutsi et autochtone/ allochtone. Leur production était acheminée vers des villes frontalières ou proches des frontières (Butembo, Bunia, Beni, Goma, Bukavu, Uvira), les espaces de l'Ituri et des deux Kivu jouant des rôles à la fois de zones de production et des voies de sortie des minerais provenant des profondeurs du territoire national (Maniema, Nord-Katanga, Province orientale). À partir de ces villes, des intermédiaires assuraient l'acheminement de ces biens en Ouganda, au Rwanda ou au Burundi. De là, ils parvenaient aux entreprises métallurgiques dans des pays industriels ou émergents d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale, centrale et orientale ou d'Extrême-Orient en Chine.

C. Les contre-vérités de l'histoire des Grands Lacs

Dans ce jeu de dupe où chacun avait besoin d'inventer des motivations particulières pour dissimuler ses turpitudes, le Congo qui ne fait réellement partie d'aucun pré carré, ni anglophone, ni francophone, ni belgo-américain, et qui n'a cessé d'être objet de méfiance par ses prétentions au leadership régional, devint le bouc-émissaire tout indiqué pour justifier les fléaux qui déchirent la région. Ses populations furent vouées à l'abandon, les pillages et les violences au Kivu et en Ituri bénéficiant du concours évident de la déliquescence de l'État congolais et de l'affairisme de son armée. S'y sont ajoutés des concours de circonstance déjà évoqués : mutations intervenues après la guerre froide ; opportunité inespérée, pour le Rwanda, de renforcer sa mainmise sur l'Est du pays ; nécessité, pour la mondialisation prédatrice, de se dissimuler derrière un manteau africain ; surgissement de nouvelles nations prédatrices utilisant comme appât, leur virginité néocoloniale en Afrique.

Ce besoin d'« abattre l'éléphant Congo tant qu'il était accroupi », selon un proverbe congolais, a conduit à la fabrication d'une multiplicité de contre-vérités qui avait l'avantage d'arranger tout le monde et, partant, de servir d'ingrédients à la guerre psychologique. De cette fabrique d'amalgames, de méprises et de contre-vérités, tirons quelques exemples parmi les plus courants.

1. L'indispensable coup de pied dans la termitière des mythes

L'Afrique des Grands Lacs, c'est la contrée des Monts de la Lune d'Alexandre Ptolémée, le pays des sources du Nil. Rien que cette réalité était à la base de plusieurs fantasmes qui puisaient ses racines jusque dans les récits bibliques. Le Nil n'était-il pas le fleuve sacré sur lequel a flotté Moïse enfant ? Le célèbre film *les Mines de Salomon*, produit en 1950, évoquant les collines du Rwanda, nourrissait tout un exotisme. Ce caractère d'une Afrique inédite semblait trouver sa conformation au moins dans éléments qui fascinèrent les premiers européens qui sillonnèrent la région à la recherche des sources du Nil : Speke, Baker, Livingstone, Stanley. D'abord, le relief fait de hautes terres dont les sommets firent l'objet d'un partage négocié (la reine Victoria d'Angleterre avait le Mont Kenya, l'empereur d'Allemagne Guillaume II avait le Kilimandjaro et Léopold II le Ruwenzori) ; ensuite, des paysages frais, des étendues cultivées et des troupeaux de bovins, en contraste avec les étendues vides de savane et de forêt ; enfin, la présence des densités démographiques de type asiatique, nettement supérieures à celles des espaces environnants. Toutes ces différences ont incité ces premiers voyageurs et, à leur suite, les ethnologues coloniaux⁵⁴, à échafauder des théories erronées de tendance européocentrique. Puisque le Noir était incapable, à leurs yeux, d'innovation et d'invention, tout ce qui était fantastique en Afrique ne pouvait s'expliquer que par des influences extérieures. De même qu'on estimait que le royaume de Zimbabwe avait été fondé par la reine de Saba et ses murailles construites par les Phéniciens, ainsi les royaumes des Grands Lacs devaient être l'œuvre des conquérants venus du Proche-Orient. Il s'agissait des peuples « hamites » ou « caucasoïdes », supérieurs aux « agriculteurs nègres ». Les éleveurs descendraient des conquérants venus du nord et ne seraient pas de la même « race » que les agriculteurs ; les uns (Tutsi) seraient des *hamites*⁵⁵ et les autres (Hutu), des *bantous*. Un médecin belge, dans la région en 1948, écrit : « On les appelle les Batutsi. En réalité, ce sont des hamites, probablement d'origine sémitique. Ils forment en réalité une race de seigneurs. Ils sont élancés. Ils possèdent le nez droit, le front haut, les lèvres minces (...) le reste de la population est bantoue. Ce sont les Bahutus, des nègres qui en possèdent toutes caractéristiques : nez épâté, lèvres épaisses, front bas. Ils conservent un caractère d'enfant, timide et paresseux »⁵⁶.

54 Voir, M. Poncelet, *L'invention des études coloniales belges*, Paris, Karthala, 2008 ; J. Sellier, *Atlas des peuples d'Afrique*, Paris, la Découverte, 2003, pp. 143-145.

55 Les *Hamites* n'ont jamais existé. Ce terme constitue en lui-même une contradiction. Il désignerait « des nègres à peau claire » venues de l'Asie... pourtant, les Tutsi ne sont pas clairs de peau. De plus, suivant son étymologie (*kmt* en égyptien ancien), *Kam/ Cham* désigne plutôt un être « noir », un nègre.

56 Voir J.C. CHRÉTIEN, *L'Afrique des Grands Lacs : deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier, 2000, pp. 56-58.

Le caractère fallacieux de ces affirmations, fondé sur le modèle gobinien alors dans l'air du temps, a été suffisamment démontré. Les sciences anthropologiques ont fait d'énormes progrès depuis lors. Mais ces mythes ont la peau dure spécialement auprès des populations des Grands Lacs, surtout que ces mythes se prêtent à être instrumentalisés pour d'autres fins. Pourtant, déjà, bien avant les années 60, les travaux de Jean Hiernaux en anthropologie physique avaient abouti à des évidences : « Les Tutsi du Rwanda et du Burundi ont la peau foncée, les cheveux crépus... ils ne sont en rien des métis des Blancs et des Noirs. C'est leur histoire biologique qui en fait ce qu'ils sont »⁵⁷.

Même si tous les Tutsi ne soient pas élancés, on doit noter que le type humain de haute taille est propre à toute la région montagneuse est-africaine. Cette caractéristique se justifie à la fois par l'altitude, la pratique du pastoralisme et le régime alimentaire fait essentiellement des céréales (le sorgho et l'éleusine). En réalité, contrairement à ce qu'on pensait, les peuples de l'Afrique des Grands Lacs constituent le produit d'un peuplement fort ancien, fait de plusieurs métissages et de la coexistence de l'agriculture et de l'élevage. Il s'agit de deux activités complémentaires, non exempts de conflits et parfois, interchangeable. Un Hutu riche pouvait accéder au rang de Tutsi et, réciproquement. On est en réalité en présence d'un même peuple. En effet, Tutsi et Hutu habitent les mêmes collines, partagent les mêmes références claniques et les mêmes traditions d'origine. De plus, ils parlent la même langue : kinyarwanda ou kirundi, deux langues bantoues (et non nilotiques) dont l'intercompréhension les fait passer aussi pour des parlars de la seule et unique langue kinyarwanda-kirundi.

Quant aux ethnonymes en vogue, elles possèdent des références précises. Au départ, « rwanda » aurait été une notion territoriale désignant l'espace occupé par un essaim de population donnée. Comme notion territoriale, elle était suivie du qualificatif spécifiant l'endroit ou l'identité du chef régnant. Les habitants étaient alors « abanyarwanda » du chef X ou Z. Les ethnonymes twa, hima, tutsi, hutu établissaient une spécification entre ses composantes : de ces groupes restreints des chasseurs et potiers (Twa) et éleveurs (Tutsi et Hima) par rapport à la masse des agriculteurs (Hutu)⁵⁸. L'émergence des seigneuries fut rendue possible par la prise de possession des terres. La cohabitation sur une même terre des catégories professionnelles différentes faisait que la propriété était gérée par le plus fort, l'éleveur qui disposait d'une force militaire permanente pour protéger son élevage.

La colonisation vint renforcer cette suprématie par le soutien apporté en un premier temps à l'aristocratie tutsi, avant de la lâcher, peu avant l'indépendance, au nom de la « révolution » pastorale et du droit de la majorité sur la minorité.

57 J. HIERNAUX, *Les caractères physiques des populations du Ruanda et de l'Urundi*, Bruxelles, 1954.

58 J. VANSINA, *Le Rwanda ancien : le royaume nyirungu*, Paris, Karthala, 2001, pp. 54-60.

2. Les Congolais seraient des complices des Hutu ?

Les populations congolaises, parce que bantouphones et agricultrices, ont toujours été suspectées d'être de connivence avec les Hutu. Pourtant, jusque tout récemment, les Congolais, en dehors des populations du Kivu, n'avaient pas une maîtrise suffisante de la distinction : hutu/tutsi. Ils continuaient à qualifier indistinctement tous les ressortissants du Rwanda-Burundi, de *rwandais* ou encore, de *zaïrwandais* à l'époque où ils bénéficiaient des promotions politiques et économiques par la zaïrianisation. Ces réfugiés des années 60 étaient plutôt Tutsi, chassés par les élites politiques hutu.

Si cette contre-vérité sur la solidarité des Congolais avec les Hutu est liée à l'accueil des réfugiés hutu qui étaient accompagnés des militaires des FAR et des miliciens *interhamwe*, c'est oublier que ce phénomène n'a pas fait l'objet d'un choix de la part du Congo. Au demeurant, en 1994, entre avril et juillet, les premiers réfugiés rwandais à être accueillis furent des Tutsi fuyant les méfaits du génocide qui venait d'être déclenché. C'est à partir de juillet que s'imposa un autre scénario, celui des fuyards hutu, paysans, fonctionnaires et militaires. Le témoignage de l'ancien conseiller spécial de Mobutu en matière de sécurité en dit long : « Le gouvernement et l'armée rwandais ont traversé la frontière en emmenant avec eux l'État rwandais dans un autre État. En effet, le gouvernement rwandais a emporté avec lui la Banque centrale, les documents des services de l'administration publique et des cabinets des ministères, tandis que toutes les Forces Armées Rwandaises (FAR) ont simplement déménagé du territoire rwandais pour venir s'installer au Zaïre (...) Plus des trois quarts des équipements militaires des FAR ont été emportés avec les troupes en fuite qui avaient en face d'elles, à leur entrée à Goma, des unités des Forces Armées Zaïroises (FAZ) nettement inférieures en hommes et en équipements, pour procéder au désarmement des fuyards »⁵⁹.

La suite de l'histoire est plus que paradoxale. Ce sont ces Congolais, considérés comme complices des Hutu, qui furent accusés peu après d'avoir perpétré des massacres des mêmes Hutu dans les forêts congolaises. Jusqu'au bout, Laurent-Désiré Kabila, à la tête de l'AFDL, couvrit⁶⁰ les alliés de l'APR, en refusant le déploiement des équipes d'enquête internationale. Le régime de Kigali approuva sans brocher l'attitude ferme de leur allié, non sans une certaine dose de cynisme, puisque celle-ci bloquait toute possible assistance de la communauté internationale. Pourtant la réalité était évidente. Les troupes rwandaises, exerçant leur droit de poursuite, éliminaient les vaincus. Les témoignages abondent et sont tous fort poignants. L'un des plus éclairants est celui de Marie-Béatrice Umutesi

59 H. NGBANDA NZAMBO-KO, *op. cit.*, pp. 1998 : 87-88.

60 L.D. KABILA affirmait : « Les nouvelles autorités du Congo sont accusées de massacres et de violations des droits de l'homme parce qu'elles n'ont pas demandé la permission et l'aide des puissances occidentales. Elles s'emploient à distraire les Congolais de leurs préoccupations profondes » (L. MARTENS, *op. cit.*, pp. 267-268)

(2000) qui renseigne sur les techniques utilisées pour identifier les candidats au massacre. Les réfugiés hutu étaient abordés en kinyarwanda par les soldats de l'AFDL. Rassurés, les malheureux répondaient imprudemment dans la langue du pays et, mis en confiance, ils donnaient même des précisions sur le positionnement d'autres groupes. Du coup, ils devenaient objets de massacre qui n'épargnaient personne, pas même les vieillards et les nourrissons. « Si l'armée rwandaise avait été une armée révolutionnaire, avait observé Ludo Martens, elle se serait concentrée sur l'élimination des génocidaires, tout en veillant à protéger la grande masse des Hutu prise en otage. Cette masse, elle l'aurait éduquée par l'exemple d'une attitude antiraciste, d'une coopération fraternelle entre patriotes hutu et tutsi »⁶¹. Un idéal qui s'est avéré irréalisable dans ce climat d'hostilité généralisée.

3. Les Banyamulenge seraient menacés d'extermination au Congo ?

Le surgissement, au cours des années 70, de l'ethnonyme « banyamulenge » fut une stratégie utilisée par les pasteurs tutsi installés dans les plateaux d'Itombwe dans le territoire d'Uvira, pour se démarquer des autres immigrants. Après la mort du roi Kigeri IV Rwabugiri en 1895, en effet, des groupes d'éleveurs migrèrent en territoires d'Uvira et de Fizi au Congo, fuyant la tyrannie et les repréailles du roi Musinga (Yuri V)⁶². Ils furent rejoints par d'autres groupes, particulièrement au début des années 60. Les concernés entendaient en principe se définir davantage par leur lieu actuel de résidence, plutôt que par leur habitat originel qui est connu. C'est l'un des leurs leaders qui l'a déclaré : « Ce nom ne vise pas à signifier « propriétaires » de Mulenge ». « Banyamulenge » signifie *Mulengiens*, comme on peut dire *Parisiens* ou *Kinois*. Ce qui n'entend pas que les Kinois sont des propriétaires de Kinshasa mais plutôt qu'ils sont *originaires de* ou *résidents de* »⁶³.

L'intériorisation de la nouvelle identité ne serait pas nécessairement de pure façade. L'on a vu un officier de cette contrée, le commandant Masunzu, qui avait combattu en un premier temps dans les rangs du FPR de Paul Kagamé puis dans ceux de l'AFDL et du RCD-Goma, faire volte-face, pour s'opposer à l'emprise du Rwanda et à la présence envahissante de ses troupes au Congo par la création d'un mouvement politique particulier – les *Forces Républicaines Fédéralistes* (FRF) et l'organisation d'une rébellion ouverte contre le RCD/Goma⁶⁴.

Puisque les ethnies ont une histoire, qu'elles naissent ou meurent par émiettement ou par regroupement des entités préexistantes, on aurait

61 L. MARTENS, *op. cit.*, p. 279.

62 S. MUGANGU, *op. cit.*, pp. 637-641.

63 Manassé RUHIMBIKA (Müller), *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 21.

64 G. DE VILLERS, *République Démocratique du Congo, de la guerre aux élections : l'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001- août 2008)*, Tervuren-Paris, 2009, pp. 145-146.

pu faire le constat du surgissement d'une nouvelle ethnie congolaise au cours des années 70. Mais cette initiative courageuse était contredite par plusieurs autres faits, démontrant que la conscience d'appartenir à une entité ethnique *congolaise*, distincte de celle des rwandophones du Rwanda, n'était pas encore totalement acquise. Pour preuve, ce furent de jeunes « banyamulenge » qui avaient rejoint le FPR dès l'étape de l'Ouganda en 1990 pour libérer leur « patrie ». C'est encore eux qui firent la guerre à la RD Congo sous les bannières successives du RCD, du CNDP et du M23, tout en continuant à infiltrer les institutions congolaises... au compte de l'étranger.

L'exigence d'une représentation ethnique au niveau national, ne se sentant pas représentée par aucune autre ethnie du Sud-Kivu, est une autre indication d'une intégration encore insuffisante dans l'environnement congolais. Et, le fait de s'être octroyé ce privilège, depuis 1997, est un autre facteur de marginalisation en tant que posture du vainqueur sur le vaincu. Car, en RD Congo, la représentation dans les instances nationales est d'ordre provincial et non d'ordre ethnique. Or, depuis les accords du dialogue intercongolais de Sun City en Afrique du Sud, la représentation des banyamulenge s'est imposée comme une exigence nationale au sein de toutes les institutions de la République, particulièrement dans l'armée, créant par là une situation de surreprésentation par rapport aux autres regroupements de loin plus importants sur le plan numérique. D'ailleurs, cette entité des Banyamulenge n'a cessé de grossir avec l'intégration des migrants récents, au point que, dans la pratique courante, elle tend à englober tous les rwandophones tutsi se trouvant sur le territoire congolais. La confusion était en réalité inévitable, puisque les immigrants plus récents n'ont jamais osé s'afficher, eux non plus, comme « étrangers ».

Le vrai problème est donc ailleurs. Il concerne la problématique globale de la possible naturalisation des immigrants rwandais au Congo ; une « patate chaude », comme on l'a vu, que la métropole avait cédée au Congo indépendant et que celui-ci se doit de résoudre avec le Rwanda et le Burundi.

En attendant, la question « banyamulenge » relève de deux fonctionnalités distinctes. Au niveau national, elle sert de prétexte aux leaders rwandophones pour négocier des positionnements politiques prometteurs dans les enceintes nationales, alors que leur communauté ne fait pas partie des communautés ethniques les plus significatives. Mais, dans le Sud-Kivu, cette problématique a une toute autre dimension. La communauté « allochtone » ne cesse de revendiquer son droit de cité ; elle y a réussi jusqu'ici, par ruse ou par négociation, consciente du devoir de reconnaissance à l'égard des « autochtones ». Ceci n'exclut pas que les violences soient au rendez-vous autour des enjeux politiques ou fonciers. Sans relever de la mauvaise foi, cette situation demeure un grand défi que

le législateur congolais se doit de résoudre à l'avenir⁶⁵, si les pays cibles arrivent à enterrer la hache de guerre et que le Congo arrive à organiser plus correctement la gestion de sa population.

4. Le Congo aurait été la cause de la disparition du « grand Rwanda » ?

Vu du Rwanda, le Kivu serait une zone « naturelle » de son extension qui devrait lui revenir. Tous les accords secrets ou tentatives d'accord avec le Rwanda possèdent toujours une clause sur la « cession de terre ». Tel fut le cas de l'arrangement dans le maquis de Laurent-Désiré Kabila, en 1965, à l'époque de la présence de Che Guevara, avec le contingent rwandais venu en renfort ; il en fut de même des clauses de l'accord de Lemera. Lors des travaux de la CEPGL, au beau milieu des années 80, l'insistance à faire aboutir le principe de la libre circulation des personnes et des biens n'avait cessé de préoccuper la partie rwandaise⁶⁶. Lors de l'ultime entretien que Mobutu eut avec Museveni et Kagamé, pour tenter d'enterrer la hache de guerre, ces interlocuteurs lui posèrent entre autres pour condition, « la cession des terres et l'octroi de la nationalité zaïroise »⁶⁷. La CNS, en son temps, avait suspendu de justesse une immense concession de terre du Kivu que Mobutu avait concédée naguère à son homologue Habyarimana.

Après 2002, à chaque intégration des soldats dits banyamulenge, comme celles des hauts officiers du RCD/Goma (Laurent Kundabatware, Jean-Bosco Ntagana, Jules Mutebusi) on a noté leur réticence systématique à être affectés dans d'autres unités que celles installées au Kivu. Certaines représentations cartographiques du Rwanda, au niveau commercial et touristique, ne se gênent pas à maximiser l'extension du Rwanda jusqu'à y inclure une partie du Kivu.

Il existe effectivement un mythe du *grand Rwanda* qui s'est développé dans la région et qui nourrit un imaginaire susceptible de pérenniser le climat de violence existant sur fonds d'ambiguïté historique. À partir de la manipulation des mythes anciens, on prétend qu'il aurait existé naguère un « grand Rwanda » qui englobait les espaces actuels du nord et du Sud-Kivu ; que ce grand Rwanda aurait été combattu puis réduit à des portions congrues lors des conquêtes coloniales. Cette nouvelle situation aurait été entérinée par la Conférence de Berlin puis, après les indépendances, par le deuxième Sommet de l'OUA en 1964 qui opta pour le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Le propos du 10 octobre 1996 à Cyangugu du président Pasteur Bizimungu, le successeur de Juvénal Habyarimana, a eu le mérite de révéler, carte géographique à l'appui, l'ampleur de cet imaginaire et la

65 Les propositions de C. NGUYA-NDILA (*Nationalité et citoyenneté au Congo/Kinshasa : le cas du Kivu*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 179-180) pourraient servir de base à la solution de ce défi.

66 P. PÉAN, *Carnages : les guerres secrètes des grandes puissances*, Paris, Fayard, 2010, pp. 331-334.

67 NGBANDA, *op. cit.*, p. 171.

portée exacte de cette ambition : « *Je voudrais dire aux Banyamulenge qu'ils doivent faire la leçon à ceux-là qui les pourchassent (...) Ce sont eux, les Banyamulenge qui devraient donner un ultimatum de s'en aller à ces Lucifer qui veulent les exterminer dans leur pays. Si le pari est de chasser ceux-là qui ont vécu dans ce pays depuis plus de 400 ans, ils doivent rester là-bas pour corriger et donner la leçon de savoir-vivre à ceux-là qui veulent les chasser (...) Je voudrais dire à tous les Rwandais éparpillés ici et là à l'étranger qu'avant l'arrivée des Blancs, le Rwanda avait à peu près six cents ans d'existence (...) Même la région appelée Bishugi considérée aujourd'hui comme berceau des Banyamulenge, tous les habitants de ces contrées étaient des Rwandais. Même Kayenzi et autres, situées actuellement au Zaïre, faisaient partie du Rwanda. Si nos combattants sont actuellement au Zaïre, ils y sont donc chez eux.* »⁶⁸

Même si ce discours ne s'énonce plus aussi ouvertement, il convient de fixer les idées sur les questions soulevées⁶⁹. D'abord, les Congolais ne sont ni coupables ni responsables du tracé frontalier qui s'est imposé à tous, y compris aux Congolais eux-mêmes. Ensuite, sur l'étendue de l'ancien royaume du Rwanda ancien, les historiens de métier s'accordent à affirmer qu'à l'arrivée des premiers Blancs, cet État précolonial était de dimension nettement plus modeste. Au XIX^e siècle, il n'occupait que sa région centrale mais était en voie de conquérir sa partie septentrionale qui était encore gouvernée par des roitelets hutu, indépendants de la cour du Mwami. De plus, ce royaume du Rwanda serait de création bien plus récente : sa fondation ne daterait que du milieu ou de la fin du XVII^e siècle⁷⁰. Ferdinand Nahimana affirme que l'État à prédominance nyiginya, né au XIX^e siècle, s'est superposé peu à peu aux principautés préexistantes et que le Rwanda unifié sous un même pouvoir politique est un phénomène tardif qui ne s'est achevé qu'au moment de la colonisation⁷¹.

L'instrumentalisation de l'histoire des « conquêtes rwandaises » du XIX^e siècle est également une accumulation de malentendus. Entre 1867 et 1895, le mwami Kigeri IV Rwabugiri aurait organisé treize campagnes militaires à la base de l'extension et de la centralisation du royaume. Mais certaines de ces campagnes furent de simples expéditions de razzia pour s'emparer de l'ivoire, comme dans les forêts du pays des Tembo, sans être suivies d'une annexion effective. De même, toutes ces campagnes ne furent pas toujours couronnées de succès, comme dans le sud contre le Burundi ou encore, contre le Bashi à l'ouest. C'est d'ailleurs au retour de la dernière

68 Discours de Monsieur Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise de jeudi 10 octobre 1996 (traduit du kinyarwanda), Archives de l'Institut Africain-CEDAF (III-2985) ; texte publié aussi à Kinshasa dans *Demain le Congo*, n°244, 1997, p. 7).

69 C. NEWBURY, *The Cohesion of Oppression : Clientship and Ethnicity in Rwanda, 1860-1960*, New-York, Columbia University Press, 1988, pp. 23-37.

70 J. VANSINA, *op. cit.*, pp. 247-254.

71 D'après Ferdinand Nahimana (*Le Rwanda : émergence d'un État*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 289-314), les royaumes du Cyngogo, du Bushiru et du Buhoma devinrent des « chefferies » soumises à leurs premiers chefs tutsi, respectivement en 1916 -1919, 1919 -1925 et 1924-1931.

de ses campagnes contre les Bashi, en septembre 1895, qu'il trouva la mort sans avoir jamais étendu son pouvoir sur le Kivu⁷².

En ce qui concerne le tracé frontalier rwando-congolais, la situation ne souffre d'aucune ambiguïté. S'il fallait revenir à la Conférence de Berlin, autrement dit, à la première carte de la région qui accompagna la déclaration de neutralité du 1^{er} août 1885, notifiée par Léopold II aux Puissances signataires de l'Acte général de Berlin, c'est le Congo qui aurait des terres à récupérer à l'Ouganda, au Rwanda et au Burundi et non le contraire⁷³. En effet, c'est l'expédition du Comte allemand Von Götzen, faisant la découverte du lac Kivu en 1894 qui permit la réouverture des négociations qui aboutirent à la signature de la Convention du 11 août 1910 avec l'Allemagne fixant la frontière actuelle avec le Rwanda et le Burundi. Par cette convention, qui adopta un nouveau tracé allant du Mt Sabinyo au Tanganyika, le Congo perdit une partie de ses terres au profit du Rwanda-Burundi.

Le Congo en tant qu'État n'existerait pas ?

Le mythe du « Grand Rwanda » semble avoir bénéficié, depuis un quart de siècle, de solides renforts sur le plan international. Herman Cohen, l'ancien sous-secrétaire d'État américain aux affaires africaines sous l'administration Bush, dont le franc-parler a l'avantage de rendre publiques certaines indiscretions, a déclaré dans une tribune du New York Times (décembre 2008), à la suite de l'aventure militaire du CNDP : « *there is no Congo !* » Et de s'expliquer : « *De 1996 jusqu'aujourd'hui, le gouvernement rwandais dirigé par les Tutsi a contrôlé efficacement les provinces orientales du Congo du Nord et du Sud Kivu (...) Pendant ces douze années, les provinces (orientales) riches en minerais, se sont intégrées économiquement au Rwanda* ». Plus tard, il précisera : « *Le Département d'État considère le Kivu comme une contrée faisant partie intégrante du Rwanda !* »⁷⁴ Sur cette lancée, on ne peut s'empêcher d'établir un lien de causalité avec l'initiative d'installation à Goma, en janvier 2008, d'une représentation diplomatique américaine⁷⁵.

En 2009, ce fut le tour du président français, Nicolas Sarkozy, de s'illustrer par une déclaration curieuse devant les diplomates et représentants des organismes internationaux accrédités à Paris. Pour

72 J. VANSINA, *op. cit.*, p. 225.

73 P. JENTGEN, *Les frontières du Congo belge*, Bruxelles, IRCB, 1952 ; L. de Saint Moulin, *Atlas du jubilé d'or de la RD Congo*, Kinshasa, CEPAS, 2011, p. 5.

74 Voir entrevue de Herman Cohen à la chaîne de télévision Code 243 (Youtube : <http://www.com>). Voir contribution de Remy K. Katshinga (« There is no Congo ou les dessous d'un enjeu stratégique » in J. Kankwenda Mbaya et Mukoka Nsenda, F., eds., *La République Démocratique du Congo face au complot de balkanisation et d'implosion*, Kinshasa-Montréal-Washington, 2013, pp. 229-252).

75 Stany BUCYALIMWE pense que ce Consulat américain aurait un triple rôle inavoué : « annihiler les groupes armés hutu et combattants Maï Maï ; consolider l'hégémonie tutsi dans la région ; maintenir la RDC otage des problèmes rwandais (J. Kankwenda Mbaya et F. Mukoka Nsenda, *op. cit.*, p. 206).

mettre fin à la crise des Grands Lacs, il faudrait « un dialogue structurel » et « une gestion partagée de l'espace et des ressources ». En conséquence, on devrait, selon lui, partager les ressources localisées dans le territoire congolais entre les différents protagonistes (Rwanda, Ouganda, Burundi, RD Congo). Ce grand spécialiste de l'Afrique qui a noté que « *le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'était pas assez entré dans l'histoire* »⁷⁶ s'était-il empressé de s'aligner sur les thèses américaines ou s'était-il inspiré des travaux de Jacques Attali⁷⁷, pour apporter un coup de main à l'implosion du Congo ?

Au-delà des déclarations, il y a eu surtout des faits troublants. Dès 1994, le parallélisme entre le génocide tutsi et celui des juifs au cours de la dernière guerre mondiale avait été dans l'ère du temps. Alors que les Congolais n'avaient pas participé à ces crimes, que l'histoire de leurs provinces du Kivu n'a été, pour l'essentiel, que celle de l'intégration successive des groupes des immigrants rwandais et que le Zaïre de Mobutu était en très bon terme avec Israël, on décida unilatéralement de le situer dans le mauvais camp, celui des exterminateurs des Tutsi. Dès le premier voyage de Kagamé en Israël, au lendemain du génocide, on lui aurait conseillé d'utiliser les « banyamulenge » pour constituer une zone tampon à la frontière du Zaïre, exactement comme Israël l'avait fait au sud-Liban⁷⁸. C'est ce qui fut réalisé.

L'engagement américain, dans ces multiples agressions, est l'un des éléments les plus confus. La seule option d'abattre Mobutu ne semble pas le justifier à suffisance. L'implication de sa toute puissance militaire au service d'un projet hégémonique et expansionniste demeurera une énigme historique du début du millénaire. On les a vus, les Américains, procéder à l'accumulation des armes en Ouganda, participer à la traque des Hutu et aux bombardements de leur camp, soutenir l'opération aéroportée sur Kitona pour prendre à revers Kinshasa, protéger le retour des troupes rwandaises et ougandaises après l'échec de ce coup de force. Pour balkaniser un Congo qui se trouvait dans le giron américain, était-il nécessaire de prendre un tel détour et provoquer au passage de telles hécatombes ?

Plaider pour l'éclatement du Congo pour faciliter le regroupement de la région des Grands Lacs sur base de la culture commune fondée sur le pastoralisme, passerait pour une vue de l'esprit. De tout temps, de par le monde, la frontière politique a toujours été la résultante des rapports de force et qu'en réalité, aucune d'elles ne serait réellement « naturelle ». De

76 Parole prononcée à Dakar, le 26 juillet 2007 ; voir la réaction des historiens francophones à cette déclaration (Konaré Adame-Ba, éd., *Petit précis de remise à niveau en histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, Paris, La Découverte, 2008).

77 « En 2025, le continent (africain) comptera plus de 1,5 milliard d'habitants. (...) De nombreux pays artificiels, comme le Nigeria et le Congo, seront au bord de l'explosion » (J. ATTALI, *Une brève histoire de l'avenir*, Paris, Fayard, 2006, pp. 197-180)

78 D. ROPA, *op. cit.*, p. 128.

plus, cette nouvelle entité politique (*République des Volcans* ou *Swahili Republic*), fondée sur le partage de la même « culture interlacustre » ne serait pas dénuée de problèmes. Il n'est pas certains que les habitants de Kivu, pour qui la nationalité congolaise est non négociable⁷⁹, acceptent de se laisser envahir par les allochtones rwandais. De plus, cette « république » formée des régions à forte démographie, ne serait pas à l'abri, pendant longtemps, de la quête de nouveaux espaces ; le conflit ethnique interne hutu/tutsi ne s'estomperait pas si automatiquement. Pour preuve, le projet de création d'un « *tutsiland* » coexiste avec celui de « *hutuland* » ; tous deux concernent la capture de nouveaux espaces, mais au profit de l'un ou l'autre groupe, de manière exclusive. Par ailleurs, il existe aussi une culture régionale moderniste, redistribuée à partir de Kinshasa-Brazzaville, qui fait du chemin jusqu'au Kenya et en Tanzanie, grâce à la musique et à la danse mondaines. Même à Kigali, les Rwandophones refoulés du Congo pour « nationalité douteuse » se font remarquer par leur sens de convivialité, l'usage du lingala et l'appréciation de la musique « zaïroise ». Ces différents éléments démontrent que le regroupement de la seule « région des grands lacs » ne serait pas une panacée.

Autre réalité : malgré son déficit managérial, le Congo, qui totalise un peu plus de cinq quarts de siècle depuis sa création en 1885, entouré des frontières permanentes depuis 1918 qui n'a connu une légère révision qu'en 1927 avec l'Angola, n'est pas un État aussi « fragile » qu'on le pense. Il est formaté par l'association de quatre espaces géographiques et culturels anciens, autour d'une colonne vertébrale unique : le fleuve Congo. Il y a ainsi la savane du nord, l'espace forestier central, la savane du sud, puis, l'espace à la lisière de la crête Congo-Nil⁸⁰.

À partir du XVIII^e siècle, la généralisation du commerce à longue distance, à partir des côtes, vint superposer une nouvelle répartition, cette fois-ci dichotomique : d'une part, l'espace du grand fleuve et du commerce luso-africain, tourné vers les côtes de l'océan atlantique ; d'autre part l'espace oriental, orienté vers les ports de l'océan indien. Ces deux types de regroupements, géographique et commercial, apparemment contradictoires, seraient le socle de l'unité des populations du Congo. Par exemple, les peuples du Katanga ont beau être de culture swahilophone, ils sont liés, par la mémoire de l'ancien empire lunda, aux peuples du Kwango.

De plus, Son unité géographique et sociale d'État-fleuve s'est également renforcé par l'héritage du culte de l'unité nationale secrété par Lumumba et Mobutu, mais reposant aussi sur l'administration coloniale qui n'a géré le Congo que comme État unitaire. On comprend qu'il ne soit pas si aisé de démanteler cet ensemble.

⁷⁹ Au cours du régime du RCD-Goma, la population a exigé, pour l'examen d'État, les questionnaires provenant de Kinshasa. Lors de la dernière éruption volcanique de Nyragongo, les habitants de Goma, à peine évacués au Rwanda, ont exigé de « retourner chez eux au Congo ».

⁸⁰ J. VANSINA, *Introduction à l'ethnographie congolaise*, Bruxelles, CRISP, 1966.

Pour conclure

Considérons ici deux moments : le passé-présent et l'avenir. Dans le premier cas de figure, faisons le constat que le drame du Congo tient à un « modèle de convoitise », combinaison savante des intérêts locaux et étrangers, qui a entretenu le climat de guerre de quatre manières : financement des rebelles et des armes, aggravation de la corruption de l'administration, hausse d'incitation à la sécession/balkanisation, augmentation de la vulnérabilité de la population aux chocs exogènes. On peut donc considérer que ces épisodes allaient s'enchaîner, à partir de l'option américaine de la mise en place de la *new generation* des leaders africains, sans tenir compte de la situation spécifique de chaque État, jusqu'à l'imposer à la RD Congo de Laurent Kabila⁸¹.

Le recyclage régional de ce projet d'origine externe a servi à la matérialisation des agendas internes : faire de ce débordement de la guerre interne au Rwanda, une opération de malthusianisme et de pillage institutionnalisé. En effet, pour réserver aux siens, de manière prioritaire, les espaces au Rwanda et les étendre au Kivu, la politique post-génocide de Kagamé a mis en œuvre deux formes de malthusianisme, celui du présent (massacre des réfugiés hutu et des occupants congolais encombrants) et celui du futur (élimination d'avance des possibles héritiers, par la compromission des maternités en menant la guerre dans les sexes féminins).

Quant à l'activité de pillage des ressources naturelles, qui s'est imposée au vu du boom du coût des produits miniers et de la nécessité de se créer une base d'accumulation du capital, elle s'inscrivait dans la continuité d'une histoire dont la source remonte à la Conférence de Berlin. Il s'agit de cette histoire, qui fait de ce Congo aux ressources immenses, un *far-east* où la liberté du commerce est garantie à tous et où les exploitations sauvages se traduisent en termes de crimes les plus ignobles. Il n'est guère valorisant, pour l'humanité, de faire le constat qu'au seuil de ce troisième millénaire, les populations du Congo vivent des périodes aussi sombres qu'au temps du régime de Léopold II, à cette différence que le calvaire du *caoutchouc rouge* aurait été remplacé par celui du *coltan rouge*, pour rester dans la métaphore d'Edmund Dene Morel⁸².

De quoi l'avenir peut-il être fait ? Face à l'inconnu, on ne peut avancer que quelques indices glanés dans l'expérience du passé. Le projet d'isoler des régions de haut intérêt commercial et stratégique du reste du pays,

81 La défenestration de Laurent-Désiré Kabila a suivi le même schéma, que celle ayant conduit à l'assassinat de Juvénal Habyarimana : d'abord une incroyable campagne de dénigrement, ensuite l'imposition des *accords de Lusaka*, comme ceux d'Arusha octroyant aux rebelles le statut de « forces démocratiques », sur le même pied d'égalité que le gouvernement, enfin la mise en œuvre de la stratégie « *talk and fight* » (négocier mais continuer la guerre) (P. PÉAN, *op. cit.*, pp. 396-399).

82 I. NDAYWEL È NZIEM, « Le passé colonial dans le rétroviseur congolais : du caoutchouc rouge au coltan rouge », I. GODDEERIS, A. LAURO, G. VANTEMSCHE, éds., *Le Congo colonial : une histoire en questions*, Waterloo, la Renaissance du Livre, pp. 413-429.

a montré ses limites depuis les expériences malheureuses des sécessions du Katanga et du Sud-Kasaï. Cette politique, fortement discréditée, est d'une rentabilité douteuse car elle est purement conjoncturelle. En effet, la localisation géographique du « Congo utile », suivant les fluctuations du commerce international, est variable dans le temps et dans l'espace. À l'époque de la reine Victoria, quand l'ivoire était en vedette, le « Congo utile » était le Maniema et le Sankuru ; à l'invention du pneumatique, il passa à l'Équateur et au lac Maïdombe. Puis, vint l'ère de l'expansion industrielle et militaire où il s'installa durablement au Katanga, pays du cuivre, de l'étain et de l'uranium. Avec le coltan, il a pris d'assaut l'ancienne région agro-pastorale du Kivu. Il n'est pas dit qu'il y reste pour toujours. La révolution verte, la protection du massif forestier et des réserves d'eau douce le destinent à poursuivre son indispensable circulation dans l'espace national.

Rien que les nécessités de la protection de l'environnement et des réserves naturelles que détient le Congo au bénéfice de toute l'humanité, auraient dû être un élément mobilisateur pour décréter la fin des pillages comme mode d'accès aux ressources naturelles. Comme pour les négligences coupables de la période pré-génocide au Rwanda, on doit constater, pour l'Est du Congo, que la communauté internationale dispose des moyens et des expertises nécessaires pour mettre un terme au spectacle macabre et intolérable qui s'y déroule, mais qu'elle s'y refuse pour des profits qu'elle en retire en sous-main⁸³. Les pays d'Amérique du Nord et d'Europe, d'où proviennent les ONGS humanitaires, sont ceux-là même dont les multinationales sont à la base de ces forfaits et, dont les redevances servent au financement de ces mêmes organisations humanitaires.

Le fait d'empêcher l'avènement d'un pouvoir légitime, responsable et fort à Kinshasa, comme aux élections de 2006, de 2011 et de 2018, semble être une autre stratégie, menée avec dextérité par la superpuissance américaine, pour accorder un sursis à cette guerre militaro-commerciale. Près de trois décennies plus tôt, la conférence nationale souveraine avait abouti à des conclusions prometteuses. Le parlement de transition qui en était issu, parvint à adopter une nouvelle Constitution : celle de la République fédérale du Zaïre qui fut promulguée, comme annexe de la Loi Référendaire du 30 décembre 1996⁸⁴. Une Commission nationale des élections (CNE) était déjà en place depuis 1995. La *guerre de libération*, qui a été imposée, est donc intervenue au moment où les élections allaient être organisées⁸⁵. Le Congo n'avait donc nullement besoin du recyclage de la guerre du Rwanda sur son

83 Le Rapport du Projet *Mapping* et celui du Groupe d'experts des Nations-Unies, qui citent nommément les pays, les entreprises et les individus à la base des pillages dénoncés, n'ont suscité aucune réaction significative, en dehors des protestations et des menaces du Rwanda.

84 I. NDAYWEL È NZIEM, *La Constitution de la République du Congo-Zaïre adoptée à la CNS*, Paris, L'Harmattan, 2002.

85 I. NDAYWEL È NZIEM, *op. cit.*, 2012, pp. 595-597.

espace pour se débarrasser de Mobutu. La dynamique électorale augurait d'avance de la victoire du leader de l'opposition (Étienne Tshisekedi) sur un Mobutu rejeté par tous, de surcroît terrassé par un cancer avancé de la prostate. En 1997, il ne lui restait plus que quelques mois à vivre.

Le silence coupable des partenaires traditionnels occidentaux (Belgique, France) a pour effets l'effacement de l'agenda international d'une question aussi cruciale que le drame de l'Est du Congo. Ce pays qui, par l'apport de ses matières premières stratégiques, avait sauvé le monde occidental par son exceptionnel « effort de guerre », en 1940-45, ne peut même pas compter, par un juste retour d'ascenseur, sur ceux auxquels il aurait naguère porté secours, en ce moment où il est dans l'incapacité d'échapper par lui-même à la « malédiction des matières premières ». Aussi est-il en passe de devenir la propriété quasi exclusive de nouvelles puissances candidates à la nouvelle colonisation du continent par l'affairisme (USA, Chine, Indes, Russie).

Il va sans dire que la responsabilité de l'Afrique est plus qu'engagée. L'avènement des guerres et des pillages *par procuration* ou par *sous-traitance* tue dans l'œuf tout projet panafricain d'unité continentale, si vital pour l'avenir. Le COMESA, dont l'ambition est visiblement d'arrimer le Congo à l'Afrique orientale, retire en réalité au Congo sa posture de base dans la géopolitique africaine. Sa vocation est, en effet, d'être le point de jonction des Afriques, occidentale, orientale et australe, comme membre à la fois de la CEEAC et de la SADC, en plus du COMESA.

Il est donc essentiel que le Rwanda de Kagamé et l'Ouganda de Museveni reconnaissent les torts qu'ils ont commis au Congo. Tant de dégâts ne peuvent être gommés sans reconnaissance des torts et sans réparations. Faire l'impasse sur ces crimes odieux ne serait qu'une manière d'accumuler des frustrations et de remuer le couteau dans la plaie. Voilà pourquoi, la justice internationale, en appui aux efforts déjà entamés d'exigence de traçabilité des produits miniers émanant de la région, devrait être sensible aux revendications congolaises d'en finir avec ces crimes.

Au-delà de ce préalable indispensable, pourraient s'ouvrir effectivement des perspectives heureuses. La construction d'un vaste ensemble économique de l'Afrique du centre, de l'atlantique à l'océan indien, est un projet à la fois exaltant et mobilisateur de tout le potentiel régional. Cet ensemble, quel que soit le nom qui pourra lui être donné, serait une forme de regroupement de toutes les Afriques centrales. C'est dans un tel espace que l'équation démographique des Grands Lacs pourra être résolue durablement et que la double dualité conflictuelle de *hutu/tutsi* et *autochtone/ allochtone* pourra être diluée dans une diversité plus grande. ■